

GWENN HA DU

JOURNAL NATIONALISTE BRETON

N° 120

AVRIL-MAI 1997

25 Francs



GLENMOR

ERECTION D'UN MONUMENT

(voir page 18)

SOMMAIRE

LA BRETAGNE ET LA NAISSANCE DE L'EUROPage 3

LA BRETAGNE FACE A LA FRANCE (Suite)Pages 3/4

LETTRE A PATRICE DE PLUNKETTPage 4

LA LIBERTE (Etude)Pages 5/9

NOUVELLESPage 10

LETTRE A MONSIEUR LE MAIRE DE RENNES..... Pages 11/12

20ème ANNIVERSAIRE DE L'ANNONCE DE LA CHARTE CULTURELLE DE BRETAGNE.....Pages 13/14

DE LA SEPARATION DES POUVOIRSPages 15/17

COOPERATION ENTRE BASQUES ET BRETONS Pages 19/20

LA VIE DE DEBAUVAIS (III)Pages 21/24

LIVRES/LEVRIOUPages 25/27

* * *

"GWENN-HA-DU"

se veut un journal de combat et de rassemblement de TOUS LES BRETONS.

"GWENN-HA-DU"

n'entend pas se substituer aux autres journaux bretons qui ont leur raison d'être.

"GWENN-HA-DU"

veut simplement GROUPEL et ENTRAINER TOUTES LES BONNES VOLONTES et les éléments les plus dynamiques de l'EMSAV, en collaboration AVEC TOUS, SANS EXCLUSIVE, POUR UNE DEFENSE complète, cohérente et plus efficace du PEUPLE BRETON.

* * * * *

Parution bimestrielle
ISSN 0246-3474

Abonné annuel (6 N°s sous pli fermé)

Bretagne et Hexagone : 150 Frs
Autres Pays : 170 Frs

Directeur: Jacques LE MAHO.
190 Bis, Avenue de Clichy
75017 - PARIS.

LA BRETAGNE ET LA NAISSANCE DE L'EURO



Le droit de battre monnaie est un des plus anciens droits régaliens appliqué et exercé en Europe. Les souverains bretons, rois et ducs, ont exercé ce droit comme le firent de leur côté les rois de France. L'Etat breton n'a perdu ce droit qu'après son Union à la France, à la suite du Traité franco-breton de 1532. C'est depuis cette époque que la monnaie française y a remplacé la monnaie bretonne ... Mais voici qu'à son tour la France va perdre elle-même ce droit régalien : c'est l'une des manifestations majeures de sa souveraineté qui disparaît ainsi.

Les Bretons doivent-ils le regretter ? Certainement pas. Cette évolution n'affectera, par elle-même, nullement leur sort ... Pas plus que les autres peuples que la République française "une et indivisible" rassemble sur son territoire, ils n'ont jamais eu, jusqu'à ce jour, à se féliciter de la manière dont le Franc, création de la Révolution française et de l'Empire, a été géré par nos républiques successives. Sa valeur a été manipulée et réduite par de multiples dévaluations, rajustements, et autres prélèvements arbitraires sur le patrimoine et les gains de tous les citoyens de l'hexagone ; ils en ont tous souffert. Il faut à présent établir des tables compliquées pour calculer le montant de la perte de la valeur du franc depuis sa création il y a deux siècles. Si bien que de Gaulle après la seconde guerre mondiale a créé, pour des raisons de prestige, un nouveau franc, réduisant la valeur du franc originel à un simple centime.

La gestion de l'Euro, la fixation de sa valeur d'échange, seront-elles plus sages ? Oui sans doute du fait qu'elles échapperont à l'un ou l'autre des anciens grands Etats de l'Europe, et que ces derniers ne pourront plus sans l'accord de l'ensemble de l'Union européenne, les manipuler à leur guise. L'Euro, monnaie européenne commune, acquiescera ainsi une stabilité plus grande et évitera les spéculations monétaires qui ont été les caractéristiques du XXème siècle européen. Cela ne vaudra certes que si les gestionnaires, en commun, de la nouvelle monnaie, se montrent capables de faire la "bonne politique sans laquelle on ne peut pas faire de la bonne monnaie".

Ce droit régalien de battre monnaie que la France va perdre n'est pas le seul qu'elle devra perdre dans un futur proche. Le plus important pour les Bretons et les autres, et sur ce point on ne peut pas ne pas être d'accord, c'est qu'elle perde le droit de disposer souverainement de la vie de ses citoyens, comme elle s'en est arrogée le pouvoir depuis la 1ère République ! Par leur Traité d'Union avec la France, les Bretons s'étaient réservés le droit de ne pas avoir à com-

battre hors du territoire breton, s'ils ne le désiraient point ... Le service militaire obligatoire, la conscription, n'existaient ni en Bretagne, ni en France avant la 1ère République. Combien de Bretons ont depuis péri sur les champs de bataille des guerres civiles européennes, sans profit pour leur patrie et pour des causes qui, en réalité, n'étaient nullement les leurs ?

Yann FOUERE

LA BRETAGNE FACE A LA FRANCE

(suite)

Cette situation de face-à-face, actuellement privilégiée (!), permet d'observer cet étrange voisin, Etat et non point Nation quoi qu'il en dise, patchwork de corporatismes et non point peuple, malgré ses efforts pour le devenir, le dernier en date étant cette curieuse loi dite de cohésion nationale, bel avenu de désintégration. Ce pays est aussi celui d'un cartésianisme proclamé et le royaume de la confusion !

Tout en notant que nos observations devraient nous servir de leçons pour notre propre gouverner, relevons, entre autres, deux domaines où règne la confusion la plus totale :

1 - Dans le domaine politique dont se délectent les médias, gauche et droite se combattent aux yeux des électeurs n'afin alors qu'elles se complètent, dirigées qu'elles sont par des professionnels issus du même moule, relevant de la même école de pensée, à savoir le culte de l'Etat, le même esprit centralisateur et ce, pour la raison majeure que tous savent que c'est cet Etat (et son administration tentaculaire) qui les fait vivre et que, sans lui, ce pays explose, écartelé qu'il est entre ses multiples intérêts catégoriels antagonistes; d'autant qu'aucun ciment, à savoir un sens profond de l'intérêt collectif, ne lie cet agglomérat sans âme.

Et il est intéressant de constater que tous les efforts d'"intégration" des étrangers, outre la négation des autres cultures que cette notion entraîne implicitement ne peut qu'amplifier cette auto-destruction d'une identité nationale que tout le monde cherche en vain. Il y a du masochisme là-dedans !

Dieu merci, nous Bretons, n'avons pas ces problèmes d'identité et nous ne saurions trop recommander à nos concitoyens de considérer avec circonspection la terminologie hexagonale et ceux qui l'emploient.

Sommes-nous capables de penser tous seuls, d'imaginer un mode d'expression plus apte à expliquer, analyser nos problèmes et définir des solutions ?

GWENN-HA-DU 3

2 - Dans le domaine économique, la aussi, l'emploi désordonné de mots et expressions usés ou au sens altéré fait se heurter dans la confusion les partisans de l'interventionnisme démesuré de l'Etat et les tenants d'un pseudo-libéralisme qui recouvre en fait un partage bien dosé des postes et sinécures dans les entreprises liées directement ou indirectement aux marchés publics.

La part de véritable économie de marché (à ne pas confondre avec le libéralisme politique) est bien mince dans ce pays qui, pendant deux siècles, n'a même pas imaginé que le prix d'une baguette de pain pouvait ne pas dépendre d'une décision administrative !

Cette culture de l'Etat (ce culte !) a comme conséquence une quasi absence de la notion de responsabilité personnelle. Le Fonctionnaire est inamovible et toute Corporation fait le héraut collectif si l'un de ses membres est mis en cause.

Il existe bien des tenants d'une économie ultra-libérale, c'est-à-dire sans freins, autre outrance qui ne voit de salut que dans la loi de la jungle de marché, par ailleurs épouvantail bien commode pour les assistés de l'Etat-providence.

La vérité est que seule une situation de monopole, que ce monopole soit le fait d'une collectivité, soit le résultat de la dure loi du marché qui conduit à l'élimination des concurrents, seule cette situation est dangereuse pour l'administré ou le client, précisément parce que la concurrence n'existant pas, toutes les dérives sont possibles. Or nous évoluons, que cela plaise ou non, vers une généralisation de l'économie de marché, dont la seule justification peut résulter du respect de règles morales strictes que seuls ses partisans peuvent édicter et s'auto-imposer.

Mais qui parlé encore de morale dans ce pays à la dérive ?

Gaston GLOTIN

Erratum - Dans le présent article "La Bretagne face à la France", N° 119, page 4, avant-dernier paragraphe : - il y avait : "... que l'impôt est une imbécillité ..."; - il fallait lire "... que l'impôt sur le revenu est une imbécillité ..."

Lettre à Patrice de Plunkett

("Le Figaro-Magazine")

Monsieur,

J'ai mis beaucoup de temps à vous faire parvenir mes commentaires sur votre éditorial du 4 courant dans votre magazine : "La nation est dépassée ? L'être humain aussi !"

Vos définitions de la nation sont de pures pétitions de principe.

Emile Littré en donne huit acceptations et Paul Valéry émettait des doutes quant à sa véritable signification. Sans doute c'est le Breton Ernest Renan qui a le mieux exprimé l'idée de nation en soulignant qu'elle sous-entendait le désir de vivre ensemble mais qu'elle impliquait une grande soli-

darité.

A l'évidence l'état-nation France ne répond à aucune de ses exigences. Il a été créé par une succession de tyrans, depuis Clovis, qui ont systématiquement utilisé la violence, et quelle violence, pour subjuguier des peuples plus faibles et pour dépouiller leurs voisins. La "francisation" de l'Alsace, de la Bretagne, de la Franche-Comté, du Languedoc, s'est accompagnée de crimes abominables qui ont placé pour toujours la France au rang des nations prédatrices et, bien entendu la révolution et l'empire n'ont fait qu'ajouter les exactions, les pillages et les tueries aux exactions, aux pillages et aux tueries de la royauté. J'ai de la peine à croire qu'un état-nation construit par le fer et le feu ait la moindre légitimité morale.

Maintenant comment a-t-il traité ces peuples incorporés de force par son état ? Je donnerai la parole à votre collègue Monsieur Peyrefitte dans "Le Figaro" du 26/9/91 : "La France est faite de beaucoup d'ethnies ... elle les a impitoyablement concassées, broyées, digérées ...". Et vous voudriez que les "survivants" de ces "ethnies" disent merci à l'état-cannibale ? Monsieur Seguin et la caste jacobine font une grave erreur d'appréciation, ils pensent que parce que notre histoire a été falsifiée, notre langue moquée et persécutée, notre Bretagne démembrée par le régime collaborationniste de Vichy, les Bretons ne souhaitent pas retrouver leur légitime autonomie. Mais les Alsaciens, les Basques, les Occitans, les Savoisiens, toutes les communautés humaines légitimées par la géographie, l'histoire, la culture, la langue, les traditions partagent aussi cette volonté.

S'agissant de l'Europe des Régions Monsieur Seguin, montre son ignorance des principes du fédéralisme. Qui peut croire que nous voulons une Europe composée de 230 provinces-état ! Ce que nous voulons c'est l'application du principe de subsidiarité, du "pays" jusqu'aux instances supérieures de l'Europe fédérale, en passant par les régions légitimes et les fédérations de régions, qui peuvent être multiples. Ainsi pour l'Ouest français, peuvent exister un "Grand Ouest" composé de la Bretagne et du Maine-Anjou; un Axe Ligérien regroupant la Bretagne, l'Anjou et la Touraine; un Arc Atlantique allant de l'Ecosse au Portugal, etc ... Ce qui primerait serait l'intérêt des peuples et non point celui d'une "capitale" qui accapare à son profit une part disproportionnée des richesses nationales, foulant au pied ce principe de solidarité cher à Renan et qui ne se confond pas avec la solidarité jacobine unilatérale chère à Monsieur Seguin.

Mais c'est pour faire face au monde unifié auquel vous faites référence que les peuples, tous les peuples, ont besoin de puiser dans ce fonds commun historique, culturel, linguistique choisi et non pas imposé par un pouvoir extérieur et souvent tyrannique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations

les plus distinguées.

Jean CEVAËR

Une étude de Michel JANVRESSE

BRETONS

COMPRENEZ ENFIN POURQUOI EN LISANT CET OUVRAGE,

LA LIBERTE !

- Les agriculteurs bretons doivent vendre à perte leur production;
- les artisans commerçants et entrepreneurs bretons sont exploités;
- l'emploi est rare et peu rémunéré pour les Bretons;
- le logement est rare et cher pour les Bretons;
- les impôts et prélèvements sociaux sont insupportables;
- le niveau de vie des Bretons est faible par rapport aux Français;
- les Bretons sont exploités;

TOUT CECI AU PROFIT EXCLUSIF DES FRANCAIS ET DE LEURS COLONS ETABLIS EN BRETAGNE !

Pourquoi la France est en état de faillite permanente et ne peut sortir de la crise économique et financière où elle s'est elle-même plongée !

ET VOUS SAUREZ CE QU'IL EST INTERDIT DE DIRE ET DE SAVOIR POUR TOUT BRETON SELON L'ORDRE COLONIAL FRANCAIS.

N.B. : l'auteur autorise expressément la reproduction et la diffusion intégrales aux fins d'informer les Bretons et tous tiers intéressés d'un état de fait répréhensible en Bretagne.

LE PRINCIPE DE LA LIBERTE

INTRODUCTION :

Jamais le terme de liberté n'aura été aussi galvaudé et détourné de son sens initial que dans le XXème siècle.

Aujourd'hui en son nom, on commet l'oppression qui devient ainsi dans les faits et le droit, synonyme de liberté.

Il convient donc de rechercher la définition originelle et donc véritable de la liberté et d'en dénoncer les détournements commis. Ces deux points 1/ définition et 2/ détournements du sens du terme liberté constitueront les deux principaux développements de notre première étude.

Mais auparavant, il faut avant tout remarquer qu'il ne s'agit pas là de recherches vaines se limitant à des cogitations purement théoriques sans rapport avec notre réalité.

En effet, quiconque parviendra au terme de ces développements, comprendra aisément que nous sommes exclus du bénéfice de la liberté par et au profit de tiers qui ont tout intérêt à ce que cette situation perdure. Ce sera l'objet d'une seconde étude.

La troisième étude se consacrera aux moyens à mettre en oeuvre pour recouvrer notre liberté perdue.

La quatrième étude se bornera à étudier les conséquences de notre maintien dans la servitude c'est-à-dire dans l'absence de liberté.

AVERTISSEMENT

CET OUVRAGE S'EFFORCANT DE COMBLER LES LACUNES DU LECTEUR, PEUT SEMBLER D'UN ABORD THEORIQUE ET ARDU MAIS, UNE FOIS LES BASES ASSUREES, IL S'OUVRE SUR DES CONSIDERATIONS CONCRETES QUI CAPTIVERONT LE LECTEUR PERSEVERANT.

DEFINITION DE LA LIBERTE

"La liberté est l'exercice effectif d'un droit à la détermination personnelle de son existence et de son avenir dans un cadre territorial défini."

Il convient de compléter cette définition de la liberté par une analyse exégétique de celle-ci afin d'explicitier le mieux possible cette notion.

a/ La liberté

Le singulier compte particulièrement ici. En effet, comme nous le reverrons plus avant dans les développements sur les détournements de sens de la liberté, celle-ci ne peut être qu'unique. Car celle-ci ne saurait en aucun cas se subdiviser. Comment peut-on être libre et asservi en même temps ? Libre d'une chose et interdit de l'autre ? La liberté est un tout. Elle existe ou n'existe pas. Il n'y a aucune solution intermédiaire possible. Il y a la liberté et non pas des libertés !

b/ L'exercice

Il faut entendre par là l'usage car comment peut-on être et se dire libre si on n'exerce pas ce droit ? Il y a à toujours le problème de la preuve car comment la liberté peut-elle prouver son existence face aux tiers toujours prompts à nier la liberté d'autrui ? La meilleure preuve de l'existence de la liberté est donc son usage. Mais au-delà de la preuve, il y a donc la possibilité de considérer le non-exercice comme une renonciation à ce droit. C'est le problème de l'extinction par désuétude ou par l'ignorance de ce droit. La liberté s'use par le non-usage et non par l'usage.

c/ Effectif

L'exercice pour pouvoir se rapporter à la liberté doit prendre la forme d'un véritable acte de volonté. La passivité doit ici être regardée avec méfiance. Il ne doit en aucun cas être question de velléité de liberté.

Ainsi la liberté ne saurait s'accommoder par exemple de l'adoption de structures "proposées" par des tiers intéressés surtout par leur profit personnel. Car la dictature de la pensée est l'opposé de la liberté. Certains peuples se ainsi vus imposer des systèmes de gouvernement opposés à leur histoire et à leur volonté aux noms de différents principes (communisme, capitalisme, islamisme, colonialisme ... etc) .

d/ Un droit

Cela signifie qu'il n'est soumis pour son existence et son usage à aucune restriction. La liberté existe donc de plein droit sans aucune formalité préalable ni autorisation ou reconnaissance de quiconque.

Vouloir faire de la liberté une simple possibilité, soumise à l'approbation d'une quelconque protecteur ou à l'absence de nuisance pour celui-ci, n'aurait aucun sens.

Il convient d'ajouter que ce droit est *PERPETUEL* et *INALIENABLE* mais surtout *INDIVISIBLE*. C'est donc pourquoi ce droit ne saurait s'éteindre par désuétude, renonciation, cession.

Quand bien même certains renonceraient ou céderaient ce droit en prétendant que leur acte est "valable", le caractère indivisible de ce droit rendrait également cet acte inopposable au signataire de l'acte lui-même car celui-ci aurait disposé du bien d'un tiers; ce qui est impossible. En résumé de l'indivisibilité, on peut dire que la liberté appartient à tous et que pour en disposer (si on admettait que cela fut possible), il faut l'accord de tous. A défaut cet acte est nul et ne peut produire d'effet à l'égard de quiconque.

e/ Détermination

Il convient d'entendre ce terme au sens de choix. Entre plusieurs options possibles, il faut en retenir une ou plusieurs. S'il n'y a pas de choix exercé, il ne saurait alors y avoir un choix de liberté, ce choix doit s'exprimer sans aucune contrainte ou manifestation extérieure impulsive; car il ne saurait alors y avoir un choix véritable mais plutôt une oppression. Ainsi un blocus économique subi par des électeurs jusqu'à acceptation ou "choix" d'un système politique ne saurait constituer une véritable détermination car les électeurs ou le pays ont subi des contraintes et une manifestation impulsive extérieure. Le choix doit donc être *VERITABLE*.

f/ Personnelle

Il faut comprendre par personnel, la prohibition de toute intervention extérieure. La liberté est donc l'exercice d'un droit qui doit aboutir à une détermination (ou choix) qui doit être exercée par le titulaire du droit lui-même. La délégation de choix à un tiers, ou à un état groupement d'individus, n'est pas un choix fait personnellement. Donc il ne saurait y avoir une manifestation de liberté. Ceci exclut donc le protectorat. De même l'existence de pressions extérieures peut être interprétée comme un choix non personnel puisque la détermination ou le choix est en fait résultante d'un choix par un tiers non titulaire du droit qu'est la liberté.

g/ Son existence

Certains individus mal intentionnés seraient tentés de nous faire croire qu'il faut entendre la possibilité d'une auto-destruction par le titulaire de la liberté. Bien entendu, il n'en est rien. L'existence doit être pris dans le sens de façon de vivre, des règles de la vie sociale. Déterminer son existence signifie donc pour le

titulaire du droit (c'est-à-dire de la liberté), organiser les rapports sociaux, la société. On peut donc remplacer dans la définition de la liberté le terme "son existence" par celui de société.

Et comprenons qu'il s'agit de la société du titulaire et non celle d'autrui. Sinon ce serait une oppression.

h/ Son avenir

Le terme est suffisamment clair. La liberté ne se limite pas au présent, elle concerne aussi le futur.

i/ Dans

La liberté s'exerce dans un cadre territorial et dans les strictes limites de celui-ci. La liberté ne saurait s'étendre au-delà car elle deviendrait alors oppression et cesserait d'être liberté.

j/ Un cadre

Il faut simplement comprendre "les limites" par un cadre. "A l'intérieur" est également une bonne définition de cadre.

k/ Territorial

Ainsi que nous pouvions le pressentir dans les paragraphes i/ et j/, la liberté implique la notion d'un territoire.

La liberté implique des choix, des options qui peuvent être contraires à ceux exprimés par autrui. Aussi pour éviter toute interférence est-il nécessaire de fixer un cadre géographique propre à chaque titulaire de ce droit.

Ce dernier développement nous amène à nous poser le délicat problème de l'identité du titulaire de ce droit qu'est la liberté.

Qui peut donc bénéficier d'un territoire ? Dans les faits, il s'avère que seul un peuple peut se voir reconnaître la jouissance d'un territoire.

En effet, un individu a rarement la jouissance d'un espace seul. Les logements, outre le fait qu'ils sont partagés souvent par une famille, et non par un seul individu, peuvent être loués; ainsi le propriétaire et le locataire ont des droits concurrents sur un même espace. La multiplicité des individus dans des espaces restreints ne permet en aucun cas l'exercice d'une liberté à chacun. Par conséquent, *SEUL UN PEUPLE PEUT BENEFICIER DE LA LIBERTE* en fait et en droit. L'individu peut simplement bénéficier en pratique et en droit d'une autonomie d'action plus ou moins importante selon les cas car il est perpétuellement en contact avec d'autres individus ayant une action concurrente. Son autonomie se heurte inéluctablement à celle d'autrui.

l/ Définition

Il faut ici comprendre que la notion de territoire n'est pas symbolique. Son existence doit être effective.

Pour assurer l'effectivité de ce territoire, il faut que celui-ci peut être désigné et identifié par le titulaire de la liberté et les tiers. Défini implique donc la désignation précise et délimitée du territoire.

De par la précision de cette désignation, toute interférence de tiers sur ce territoire constitue une atteinte à la liberté.

CONCLUSION :

Ainsi explicitée en douze points, la définition de la liberté est donc plus claire dans l'esprit de tous. Elle permet d'aborder avec les bases nécessaires l'étude des détournements de sens du terme "liberté" dans le 2/ de notre développement pré-annoncé.

LES DETOURNEMENTS DE SENS DU TERME "LIBERTE"

Cette étude ne se veut pas théorique mais avant tout pratique car il s'avère que ces détournements de sens commis n'ont en partique qu'un seul but : justifier l'oppression dont sont coupables les auteurs de ces dits détournements.

Les détournements étant particulièrement nombreux, il est impossible d'en dresser une liste exhaustive.

Contentons-nous d'en dénoncer les formes principales, les variantes étant infinies.

a/ La subdivision de la liberté

La liberté est un droit unique et indivisible comme nous l'avons vu (paragraphe a/ "Définition de la liberté").

Mal l'oppresser pour camoufler son action d'asservissement prétend souvent qu'il reconnaît des "droits" et des "libertés" aux peuples qu'il asservit.

Ce procédé, en entretenant habilement la confusion entre liberté et "libertés", montre fallacieusement une absence d'oppression qui pourtant est bien réelle.

Car, selon l'oppresser, comment peut-on être libre et opprimé ?

Toute l'astuce du procédé consiste à choisir certaines "libertés" permises non dangereuses pour l'oppresser.

Ainsi la "liberté d'expression" est-elle rejetée au profit de la "liberté de religion" surtout lorsque l'autorité religieuse est soumise. La "liberté d'aller et venir" peut être mise en avant surtout si elle implique l'utilisation de moyens appartenant à l'oppresser, comme le train, et payants.

Notons que les "libertés" essentielles sont rarement autorisées ou fortement limitées (ainsi, par exemple, le droit à l'auto-détermination).

b/ La substitution du titulaire

Nous avons vu que seul un peuple pouvait être titulaire de la liberté (paragraphe k/ "Définition de la liberté").

Toute l'astuce consiste pour l'oppressé à prétendre que seuls les individus peuvent être "libres" et non les peuples.

Quoi de plus méritoire que d'entreprendre une croisade pour la "libération" des individus. C'est la justification rêvée pour toutes les invasions ! Tout opposant à cette action ne peut être que vil et voué au pilori (selon l'oppressé).

Au-delà de la justification de l'intervention coloniale, ce procédé permet l'organisation (à son profit) par l'oppressé du territoire conquis.

Nous comment.

Vous aviez remarqué que l'espace était nécessaire à l'exercice de la liberté. L'individu en fait ne dispose pas d'espace propre. Aussi est-il en conflit perpétuel avec des tiers qui ont des droits concurrents aux siens.

L'oppression prétend circonscrire ces conflits perpétuels entre individus pour les limiter.

Il est donc amené à définir les lois, à organiser la police, et à régir le territoire conquis en raison de son "indépendance d'esprit" et de sa "connaissance" de l'exercice de la liberté !

Une variante consiste à organiser des conflits entre individus pour pouvoir ensuite proposer son arbitrage et justifier la nécessité de la présence de l'oppressé. (Simple machiavélisme)

c/ La reconnaissance théorique

Ici la liberté est reconnue par l'oppressé en théorie, mais dans les faits il en va autrement. Plusieurs procédés peuvent être utilisés.

Tout d'abord l'oppressé peut prendre la forme d'un contrat.

Ce sont les fameux contrats de mandats par lesquels un peuple, sans renoncer à sa liberté, concède l'exercice de celle-ci à un tiers.

Il n'y a donc plus ici usage du droit comme nous l'avons vu aux paragraphes *f/*, *b/* et *c/* de la définition de la liberté.

Un autre procédé consiste à imposer de l'extérieur sur un système social par des pressions économiques, morales ou religieuses voire militaires. Le peuple n'a pas ainsi déterminé lui-même et personnellement son choix au sens des paragraphes *e/* et *f/* de la définition de la liberté.

Un autre procédé est moins souvent utilisé mais n'en est pas moins efficace. Il s'agit de la fusion ou de l'adhésion.

Dans le cas de la fusion, l'oppressé en faisant miroiter des avantages fictifs, amène le peuple à se fondre dans sa nation. L'oppressé ayant une population plus nombreuse que celle du peuple absorbé peut ainsi "démocratiquement" imposer ses choix.

L'adhésion à une union, une organisation quelconque, n'a pas de résultat aussi irrémédiable mais elle est pour cela plus sournoise que la fusion qui est plus évidente dans ses conséquences. L'adhésion implique la renonciation à des choix ou des limitations par la soumission à des règles déterminées dans les mêmes conditions "démocratiques" que la fusion.

En résumé, la reconnaissance théorique ne per-

met pas non plus d'influer sur son existence ou son avenir (paragraphes *g/* et *h/* de la définition de la liberté)

d/ La négation du peuple

Le procédé consiste à reconnaître officiellement ma liberté pour soi, mais comment nier celle d'autrui sans l'avouer officiellement ? Puisque la liberté appartient à un peuple, nions l'existence de ce peuple ! Ainsi il n'y aura pas lieu de reconnaître à celui-ci une quelconque liberté.

Il y a aussi un lien qui est créé faussement, artificiellement entre existence du peuple et usage par celui-ci de sa liberté.

Par la preuve de la désuétude de la liberté, on déduit la disparition de ce peuple; (Notons au passage que l'oppressé interdit toute manifestation d'usage de la liberté pour mieux prouver la désuétude !).

Seule ombre évidemment à cette argumentation : l'inaliénabilité du droit de la liberté (paragraphe *d/* définition de la liberté).

Une autre façon de nier l'existence d'un peuple consiste tout simplement à n'en point parler. Si l'oppressé maîtrise tous les canaux d'expression (presse, enseignement...), il est effectif de constater une non-manifestation ou inexistence apparente.

Un procédé plus expéditif consiste à assassiner le peuple en entier : c'est le génocide organisé. Tel fut le cas de l'Arménie, de la Bretagne et de la Vendée en partie, des peuples amazoniens, etc. Un mort peut en effet difficilement revendiquer ou exercer un droit quelconque, mais le génocide n'est jamais total, il y a toujours des survivants que l'on écoute rarement, il est vrai.

e/ La substitution de peuples

Pourquoi organiser un génocide alors qu'il est plus simple et plus discret de substituer au peuple original le peuple oppresseur ?

En effet, cela s'opère dans la douceur et le temps, et se voit moins !

Il existe deux méthodes : la modification de la nationalité et l'immigration intensive.

En modifiant la nationalité, c'est-à-dire sa condition d'obtention, on modifie la composition du peuple en y incorporant ainsi des nationaux de l'oppressé.

Voyons pour mieux expliquer cela, l'exemple américain (USA).

Les peuples indiens considéraient la nationalité par le lien du sang; on était Indien parce que né de parents indiens. Les colons européens ont modifié cette règle et ont adopté le droit du sol. La nationalité s'obtenait désormais par la simple naissance sur le territoire.

Ainsi de plus en plus d'Européens sont devenus Américains en naissant aux USA. Ils ont ainsi constitué l'écrasante majorité du peuple et ont pu imposer "démocratiquement" leurs décisions aux peuples indiens. L'immigration massive est un moyen encore plus efficace. La résidence sur

le territoire au bout d'un court délai permet d'acquérir la nationalité et d'appartenir fictivement au peuple. Les oppresseurs deviennent encore plus vite majoritaires. L'acquisition de la nationalité par mariage en est une variante. Epouser un membre du peuple permet au conjoint étranger d'acquérir la nationalité sans délai quitte à divorcer rapidement ensuite !

f/ L'atteinte au territoire

L'exercice de la liberté implique dans les faits un territoire autonome. Comment donc être libre sans territoire pour y exercer sa liberté ? Le cas le plus célèbre en ce domaine est celui des Hébreux. Libres en droit, ils furent en fait particulièrement asservis de par le monde.

L'oppressé tente de porter atteinte à la légitimité de la possession du territoire par le peuple. Pour cela, il peut évoquer "l'existence d'un peuple antérieur" spolié par le peuple actuel.

Si l'oppressé n'est pas légitime, le peuple ne l'est pas non plus et ne peut donc opposer aucun droit véritable à l'oppressé.

L'oppressé peut évoquer un "droit" personnel propre sur le territoire. Il n'hésite pas alors à monter une théorie juridique et (ou) historique de toute pièce pour justifier ce pseudo-droit. Dans ce domaine, le procédé classique consiste à épouser de force l'héritier du souverain (alors que la violence est une cause de nullité du mariage) pour recueillir la succession du souverain et donc le territoire. Le cas s'est présenté en Bretagne; les Français imposèrent à l'héritière Anne d'épouser le roi de France. Ils firent même dissoudre un mariage antérieur pour vice bien que celui-ci fut particulièrement valide !

Michel JANVRESSE

§§§§§§ A Suivre §§§§§§

abonnez-vous à al liamm

Direction : Ronan HUON

La Revue littéraire en breton AL LIAMM
- paraît régulièrement tous les 2 mois
- grâce à une équipe de bénévoles.
- publie les textes des meilleurs auteurs.
- offre 500 pages de lecture chaque année
pour un prix modique d'abonnement 150 F
(étudiants, chômeurs ... 100 F)
Envoi d'un spécimen sur demande.

En vous abonnant, vous participez au combat que nous menons pour la langue bretonne. Votre aide nous permettra de faire mieux.

Trésorier : P. LE BIHAN 16, Rue des Fours
à Chauz 35400 - SAINT MALO
CCP 16720 W RENNES

***** Donnons-nous la main pour former UNE CHAINE HUMAINE LE LONG DE LA LOIRE Dimanche 1er Juin

POUR STOPPER le projet de CENTRALE NUCLEAIRE au
CARNET - SAINT-VAUD et le remblaiement de la zone
humide nécessaire à sa construction

POUR INCITER à une POLITIQUE ENERGETIQUE
respectueuse de l'homme et de l'environnement.

Les 500.000 habitants de l'agglomération
nantaise, à 30 Km sous les vents dominants, et
les 100.000 habitants de Saint Nazaire, sont
directement concernés. Mais le nucléaire n'a pas
de frontières. Cette chaîne sera internationale. Et
nos amis bretons qui ont échappé à Plogoff seront
les bienvenus !

Vous avez conscience que le nucléaire est une menace pour
vous même, vos enfants et les générations futures,

RASSEMBLEMENT INTERNATIONAL

31 MAI / 1er JUIN

sur le site du CARNET - SAINT-VAUD (44)

Programme :

SAMEDI :
Forums, GRAND FEST-NOZ à partir de 21 H.
Camping sur place.
DIMANCHE 10 H 30 :

CHAINE HUMAINE

ensuite pique-nique, restauration sur le site,
après-midi festif, concerts de CILLES SERVAT,
CLAUDE BESSON, DIABOLO etc ...

Stands d'information

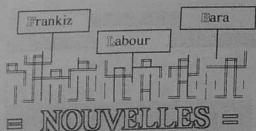
VOUS ETES UN MAILLON QUI NE DOIT PAS

MANQUER A CETTE CHAINE !

VENEZ EN FAMILLE, ENTRE AMIS.

CONTACTS : *Fédé Anti-Nucléaire/Chaîne
Humaine* 5, Allée Paul Eluard 44800 -
SAINT HERBLAIN, ou 76, Avenue Jean
Jaurès 44600 SAINT NAZAIRE, ou Lande
aux Princes - 44530 GUENROUET

NDR - Ne pas oublier "gwenn-ha-du" et
"kroaz du" !



LA VICTOIRE DES OUVRIERES DE MARYFLO POURRAIT FAIRE TACHE D'HUILE

L'exemple de Maryflo, l'entreprise textile de Kervignac (56) où les salariées ont obtenu, après un mois de conflit, le licenciement du directeur jugé injurieux à leur égard, pourrait "donner des idées dans d'autres sociétés", estime-t-on de source syndicale.

Pour l'union départementale CFTD, l'accord conclu et prévoyant le licenciement du directeur, constitue "une sacrée brèche dans le pouvoir patronal... C'est la première fois que l'on désigne un administrateur provisoire pour régler un conflit de travail. D'habitude, on nomme un médiateur." Néanmoins, le syndicat "tire son chapeau devant les patrons du tribunal de commerce qui ont su mettre un terme au mouvement". Quelques 90 ouvrières sur les 110 que compte l'entreprise s'étaient mises en grève illimitée le 9 janvier, réclamant le départ du directeur qui, selon elles, avait pris pour habitude de les aggraver d'injures et de mots orduriers.

"Cette affaire peut faire tache d'huile, estime le syndical. Lors de conflit sans issue, notamment lorsqu'une "boîte" est laissée à l'abandon, on va pouvoir demander la même procédure d'administration provisoire".

ENVIRONNEMENT - EAU

Les pouvoirs publics ne comptent pas laisser la qualité de l'eau continuer à se dégrader, selon Corinne Lepage, ministre de l'Environnement, qui a mis en chantier une circulaire interministérielle pour protéger les captages d'eau, des pesticides. Cette circulaire spécifique sera signée des ministres de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Santé.

La seule protection des captages des pesticides qui migrent à travers le sol jusqu'aux nappes souterraines est d'éloigner les cultures, donc de restreindre le type d'activité autorisé dans les périmètres de protection.

Outre cette circulaire, qui vise à accélérer l'application de la loi de 1992, une instruction du ministre de l'Environnement a été envoyée aux préfets pour qu'ils mettent en place un "tableau de bord" du suivi de ces périmètres et rappellent aux élus leurs obligations en la matière. Des réseaux de données sont en cours sur l'impact des pesticides.

EN BREF -

Le Conseil Régional de Bretagne aura en 1997 un budget de 2,9 milliards de francs, en hausse de 7,4% par rapport à l'exercice précédent.

TRAITEMENT DES EAUX DE LOIRE

Le Syndicat d'assainissement de l'agglomération nantaise a désigné la Générale des Eaux, en remplacement de la Lyonnaise pour l'exploitation des stations d'épuration de 21 communes du district de Nantes. L'opération sera assurée par Loire 21, société créée spécialement pour l'occasion et qui donne au contribuable de meilleurs gages de transparence. Cela ne concerne pas directement la distribution (assurée par une régie municipale) mais le traitement des eaux rejetées en Loire et la valorisation des boues : un contrat de 355 millions de francs, pour 12 ans. Loire 21 a l'obligation de s'engager sur un compte d'exploitation prévisionnel dont le Syndicat tirera un bilan annuel. Si le coût effectif est inférieur à celui anticipé, la collectivité récupère 50% de l'économie. La prime à l'aménagement versée par l'Agence de l'Eau, est partagée de même que les investissements nécessaires à l'entretien, sauf éventuels dépassements du budget supportés alors par Loire 21.

Après 38 millions d'investissements, la Loire sera moins polluée (?) ... On espère qu'en 1998, 80% des eaux usées seront traitées contre seulement 30% actuellement.

EN BREF -

Cérad GAUTIER, Conseiller régional, vient de publier à compte d'auteur "LE VENDREDI NOIR DE LA BRETAGNE", pour dénoncer le classement sans suite de l'incendie du Parlement de Bretagne dans la nuit du 4 au 5 Février 1994.

EN BREF -

En compensation des travaux de remblaiement préalables à la construction d'une centrale au Carnet, EDF devra investir 50 millions de francs pour des travaux visant à préserver le milieu naturel dans l'estuaire de la Loire.

Principaux Anniversaires

19 Mai - 650ème anniversaire de la canonisation, le 19 Mai 1347, d'Yves HELOURY de KERMARTIN, Saint Yves.

20 MAI - Bicentenaire à Port-Louis le 1er Prairial de l'An V (20 Mai 1797) de François-Alexis RIO, futur grand historien de l'Art chrétien et pionnier des relations interceltiques.

31 Mai - 150ème anniversaire de la naissance à Dinan d'Auguste PAVIE, explorateur de l'Indochine.

KOUN BREIZH - SOUVENIR BRETON - B 845

COMMUNIQUE

Tout Breton conscient ne peut démentir le dévouement à la cause de son pays, dispensé tout au long de sa vie, par notre compatriote

Yann BOUËSSEL du BOURG
c'est ainsi qu'il développa ses sentiments, son ardeur, ses convictions humaines et bretonnes au travers de disciplines diverses et variées, toutes aussi importantes les unes que les autres.

Toute sa vie durant, il la consacra à la Bretagne.

Aussi avons-nous pensé qu'un hommage solennel pourrait lui être rendu par tous les Bretons en souscrivant pour l'érection d'un monument et d'une plaque sur sa tombe.

Yann BOUËSSEL du BOURG fut Président du SOUVENIR BRETON, de 1990 à 1994.

Contact : Loïk CAMUS "Douar Hon Hendaou" Le Pont Neuf 56230 QUESTEMBERT

Lettre à Monsieur le Maire de Rennes

Monsieur le Maire,

C'est avec étonnement que j'ai lu l'interview, que vous avez accordé au journal "Horizons Bretons", concernant l'identité bretonne. Votre conception de celle-ci, en effet, me semble quelque peu limitée à partir du moment où vous trouvez naturel que la Puissance de Tutelle se permette, sans consulter la population, de séparer administrativement Nantes et le Pays Nantais du reste de notre territoire.

Mesure qui, je me permettrais de vous rappeler, a été promulguée par le Décret Pétain-Darlan le 30 Juin 1941, et qui, bien entendu, a été prorogée par le régime républicain jusqu'à nos jours. Manoeuvre politique, s'il en fut, car on ne peut évoquer sérieusement une raison économique quelconque, la Loire-Atlantique étant orientée vers les échanges maritimes et les industries annexes qui en découlent, et non vers un fleuve qui, à partir de Nantes, n'est pas navigable.

Il est vrai que la République française s'est fort intéressée à ce qui fut jadis le principal poumon industriel de la Bretagne, si l'on considère qu'aujourd'hui ont disparu le trafic avec les Antilles, les chantiers navals, les conserveries, les chocolateries, une partie des métallurgies, transformant ainsi pratiquement en désert le complexe Nantes-Saint-Nazaire.

Sur le plan social, vous pourriez peut-être le regretter, en songeant aux milliers de familles sans ressources, aux chômeurs, dont j'ai fait partie et qui n'ont reçu comme lot de consolation que le triste privilège de voir leur ville transformée en Métropole des "Pays de la Loire", à vocation non pas maritime mais agricole !

Sur le plan historique, je n'ai pas à vous préciser le ridicule de la chose alors que, pendant 1.000

ans, les trois quarts de l'Histoire de Bretagne se sont inscrits autour de la Capitale de nos souverains.

Il est vrai que l'Education dite "nationale" interprète parfois l'Histoire selon les besoins de sa cause. Mais il sera, me semble-t-il, difficile de démanteler le château des Ducs de Bretagne, la Cathédrale de Jean V ou la Chambre des Comptes, et surtout supprimer le sentiment très vif des Nantais d'origine envers un passé qu'ils ont le droit de regretter.

Comme vous le dites très justement, n'attachons pas trop d'importance aux fantaisies d'une administration dont nous sommes, malgré nous, tributaires. Mais ce découpage arbitraire est un handicap dans beaucoup de domaines pour les relations traditionnelles de la Bretagne Sud avec Nantes, qu'elles soient ferroviaires, bancaires ou commerciales ...

Mais il y a plus grave; la Péninsule armoricaine dans son intégrité, avec ses frontières naturelles, sa vocation maritime, ses richesses agricoles, ses possibilités portuaires non exploitées, et je pense à Brest devenu base militaire, la Péninsule armoricaine, dis-je, représente pour l'Europe une entité cohérente, aussi intéressante que la Belgique, la Hollande ou le Danemark, car de même dimension et géographiquement mieux placée.

Nous laisser démembrer et confier aux politiciens de Paris nos intérêts les plus essentiels, c'est perdre à coup sûr la place que notre Pays, avec son Histoire, sa culture, son économie spécifique, son ouverture sur le monde, pourrait avoir dans cette Europe fédérale de demain. A condition bien entendu que celle-ci soit humaine, constituée de peuples et non d'Etats artificiels dont les frontières ont été tracées au hasard des guerres.

Vous dites textuellement que les "éléments forts de l'identité bretonne illustrent les valeurs républicaines de Liberté, d'Égalité et de Fraternité".

Permettez-moi de vous dire que les éléments forts de l'identité bretonne ont survécu grâce à ceux qui ont combattu pour eux, au détriment de leurs intérêts et parfois de leur vie, contre un gouvernement jacobin, capable d'inventer des slogans généreux, mais incapable de les appliquer.

Que ces valeurs républicaines françaises, dont vous faites allusion, reconnaissent d'abord au nom de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité, le Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le Vietnam et l'Algérie en particulier auraient évité ainsi 14 ans de guerre et de souffrances pour recouvrer leurs libertés. Je pense aussi que ces valeurs républicaines françaises ont pour support les cinq républiques que la France a connues. Or la première est née et morte dans un bain de sang, la deuxième n'a duré que ce que durent les roses ..., la quatrième a sombré dans l'incohérence, la troisième n'a pas résisté à 15 jours de combats et la cinquième se termine dans la corruption !

Croyez moi, la vérité réside dans ce que vous invoquez parfois dans votre Parti, la Solidarité. Solidarité entre Bretons face à l'Europe qui s'ébauche, Solidarité entre Nantes et Rennes qui sont complémentaires dans leurs vocations. Je me permettrais d'emprunter encore une fois vos paroles : " Les Bretons doivent être fiers de ce qu'ils sont, non pour exclure " une partie d'entre eux, mais pour orienter et construire un avenir meilleur que celui vers lequel la France les entraîne; et de cela, dois-je vous le préciser, notre ami Morvan Lebesque en était convaincu. Lorsque le Parlement de Bretagne brûle, pour des raisons qu'on se garde d'éclaircir, il y a effectivement un puissant symbole de solidarité face aux responsables, et face à une destinée qui n'est pas irréversible.

Veillez excuser cette lettre si longue, elle n'est que la preuve de mon estime, et le désir que le Maire de Rennes, qui a tant fait pour sa ville, songe qu'au-dessus d'elle existe la Bretagne. Dans cet espoir, veuillez accepter, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

A. EON

Ancien Président-Fondateur du Centre
Nantais de Culture Celtique

et la réponse !!! ... au moment de mettre sous presse, A. Eon nous transmet la réponse de Monsieur le Maire de Rennes :

"... Monsieur,
J'ai bien reçu votre longue lettre et vous remercie de me l'avoir adressée.

L'histoire ne peut être niée et les références que vous citez à l'appui de votre thèse sur la géographie de la Bretagne ne sont pas contestables.

En ce qui me concerne, je considère que par la priorité, aujourd'hui, ne consiste pas à opérer de nouvelles délimitations.

L'existant n'empêche pas la coopération, la

construction et la sensibilisation.

Quant aux valeurs de la République, elles doivent être portées par le mouvement social et civique.

C'est celui-ci qui doit les faire vivre, éviter les déviations, les oublis.

Heureux d'avoir pu échanger avec vous, je vous prie, Monsieur, de recevoir l'expression de ma considération distinguée

Edmond Hervé

NDLR -

Devant un tel acte de foi jacobine, nous laissons les Bretons seuls juges de la "considération distinguée" qu'un élu P.S. peut témoigner à leurs revendications et que lors des prochaines consultations électorales, ils sauront s'en souvenir !!!

Le commentaire s'avère superflu, toutefois, nous prenons acte que, confortant l'ignoble décret du 30 Juin 1941, de son propre chef, Monsieur le Maire se range dans la droite ligne de la politique de l'Etat vichyssois !

Vichy ... P.S. ... même combat ???...

**KEL'CH STUDI DROUZIZED AN HENGOUN
CERCLE D'ETUDE DES DRUIDES
TRADITIONNELS**

Communiqué

Na ruz, na gwenn, Breizhad hepken !

Non ! notre groupe des Druides Traditionnels qui se refuse, fermement à toute compromission et souhaite de ne figurer sous aucune bannière, sauf le "Gwenn-ha-Du", n'ira pas hurler avec les loups et cautionner, même moralement le comportement des "intellectuels" ou réputés tels, familiers de l'indignation sélective, pas plus, d'ailleurs qu'il approuvera les initiatives de toutes natures de n'importe quel gouvernement français, quelle que soit sa couleur !

Un membre éminent de notre groupe avait, il y a plusieurs mois, adressé aux Pouvoirs Publics une vigoureuse protestation relative à l'incarcération de nos compatriotes suite à l'accueil des Basques inquiétés par l'autorité. Inutile de préciser qu'aucune réponse n'a été adressée à cette missive, mais on notera, également, que cette mesure répressive, n'a pas ému la vertueuse conscience de ces "intellectuels" jacobins courageux, mais pas téméraires, frondeurs sans risques, coléreux pour la frime et surtout pour la propagande médiatique gratuite. Evidemment, nos Bretons, mis en cause, se réclament pour la plupart, de fédéralisme, pour ne pas dire plus, ce qui ne "colle" pas avec la notion intangible de "République", une et indivisible. La démocratie, avec les "droits de l'homme", dont ces intellectuels se gargarisent, ne doivent, à leurs yeux, qu'avoir un champ restreint d'application, réservé à ceux qui "pensent bien". Aux Etats-Unis, ce comportement est dit "politiquement correct", en breton, on le désigne sous le terme de "lorbrezh" et en français ... démagogie !

Secrétariat : Loïk CAMUS

Le Pont Neuf 56230 QUESTEMBERT



**SKOL'GHELAR VRO
INSTITUT CULTUREL
DE BRETAGNE**

Samedi 8 Février 1997, une quarantaine de personnes qui furent des acteurs ou des témoins des événements qui conduisirent à l'annonce de la Charte culturelle de Bretagne, puis à sa préparation et à son entrée en application, il y a 20 ans, se sont retrouvés à Ploërmel sur les lieux mêmes où le Président de la République d'alors, M. Valéry Giscard d'Estaing, avait prononcé le 8 Février 1977 un discours d'une portée véritablement historique à propos des langues et des cultures régionales, discours dans lequel il proposait aux collectivités bretonnes la prochaine conclusion d'une Charte culturelle de Bretagne.

A cette journée du souvenir participaient, entre autres personnalités, M. Pierre Le Treut, vice-président du Conseil régional de Bretagne chargé de la culture, par ailleurs président de l'Institut culturel de Bretagne, Mme Yvonne Sauvet, conseillère régionale et présidente de l'Agence technique culturelle de Bretagne, M. Loïc Bouvard, député du Morbihan, M. Henri Le Breton, sénateur du Morbihan, M. Raymond Lebossé, conseiller général de Loire-Atlantique, vice-président de l'Agence technique culturelle de Bretagne et vice-président de l'Institut culturel de Bretagne, M. Michel Bohuon, ancien Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne, M. Yvonig Gicquel, ancien président de la confédération culturelle Kendal'ch et actuel président de la coopérative Breizh (et qui fut un des membres de la délégation de 7 représentants du mouvement culturel breton qui rencontrèrent le Président de la République le 8 Février 1977), le professeur Michel Denis, ancien président de l'Université de Rennes-2 Haute Bretagne qui fut le premier président du Conseil culturel de Bretagne et plus tard le président du Conseil national des langues et cultures de France, M. Jean-Baptiste Lellèvre, ancien conseiller général d'Ille-et-Vilaine et ancien conseiller régional, Mme Suzanne Fenard, présidente fondatrice de Bretagne qui siègea au Conseil culturel de Bretagne, M. Emmanuel Salmon-Legagneur, président de l'Association Bretonne, M. Pierre Bernard, ancien conseiller régional qui fut le rapporteur du projet de Charte culturelle au Conseil régional, Mme Sylvie Blottière, directeur de la Culture au conseil régional, M. Philippe Lesellier, directeur de l'Agence technique culturelle, M. Tangi Louan, vice-président du Conseil culturel de Bretagne, etc...

Accueillis par M. Paul Anselin, maire de Ploërmel et conseiller régional, les participants prirent connaissance en début de réunion d'un message

COMMUNIQUE

20ème anniversaire

de l'annonce de la Charte
culturelle de Bretagne

spécialement adressé à M. François Bayrou, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que d'autres messages envoyés par des personnalités politiques et culturelles qui participèrent, elles aussi, il y a 20 ans, à l'aventure de la Charte culturelle. Puis, au cours d'une réunion, très dense et très animée, les acteurs et témoins des éléments de 1977 devaient rappeler quelle était la situation culturelle de la Bretagne au début de 1977 et retracer les circonstances dans lesquelles naquit l'idée d'une Charte culturelle, les pourparlers engagés avec les services de l'Élysée avant le voyage présidentiel des 7 et 8 Février en Bretagne, le déroulement de la réunion de Ploërmel, la laborieuse préparation de la Charte au cours des mois qui suivirent, son adoption successive par les 5 conseils généraux bretons (Le Conseil général de la Loire-Atlantique fut le premier à l'adopter et le seul à le faire à l'unanimité, en proclamant en préambule : "Nous sommes Bretons à part entière"), puis par le Conseil régional et par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale ainsi que par la société France Régions 3.

Tous les intervenants devaient souligner à quel point le discours du 8 Février 1977 à Ploërmel avait marqué un tournant historique pour les langues et les cultures régionales en France, particulièrement en Bretagne. Jusque là, la politique constante de l'appareil de l'État avait été de détruire ces langues et ces cultures, par tous les moyens. Cette philosophie qui imprégnait toute l'Administration, depuis le plus humble des instituteurs de campagne jusqu'au chef de l'État, avait fini par être partagée par l'ensemble de la classe politique, y compris au niveau local. Le discours officiel n'avait pas varié depuis près d'un siècle et le 14 Avril 1972, le Président Georges Pompidou déclarait encore à Sarre-Union, en Alsace : "Il n'y a pas de place pour les langues et les cultures régionales dans une France destinée à marquer l'Europe de son sceau !" Le mouvement associatif, si vivant et si actif en Bretagne et menant un authentique travail d'éducation populaire auprès de dizaines de milliers de jeunes, tant dans les communes rurales que dans les banlieues de grandes villes, ne rencontrait auprès de la plupart des élus, à de rares exceptions près, qu'indifférence ou hostilité. Il avait lui-même tendance à fuir la réalité et à développer une politique de contestation et de révolte, avec parfois des dérives violentes. La culture bretonne était niée et méprisée, il était de bon ton d'en sourire et de parler de "folklore" quand ce n'était pas de "bretonneries" ou de "bécassinades".

Les associations qui se battaient pour son développement sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de la langue bretonne, de la danse, de la musique ou de la connaissance de l'histoire bretonne, de la promotion des arts traditionnels, de la préservation du patrimoine et des sites et de bien d'autres de ses dimensions, ne bénéficiaient d'aucune reconnaissance officielle et restaient marginalisées dans la vie publique par rapport aux autres formes de culture.

Le discours du Président de la République en 1977 (d'ailleurs peu éloigné dans ce domaine de celui que tenait alors le chef de son opposition, François Mitterrand, et qu'il allait largement développer à son tour, une fois élu à la Présidence de la République) renversait complètement les perspectives : "Le temps est venu d'affirmer qu'... il n'y a pas de contradiction entre le fait d'être pleinement français et celui de continuer à vivre des traditions, des coutumes, et une culture régionale ou locale. L'unité française n'a aucun besoin d'étouffer ou de niveler la diversité naturelle de notre nation ... Acceptons que le même arbre conserve plusieurs racines. Les traditions et les cultures de Bretagne ne sont pas simplement du folklore. Elles sont des manières de vivre quelque chose de différent, dans un monde qui se banalise et dont l'âme se vide. Les cultures sont le bien de tous. Elles n'appartiennent à aucun parti ... L'unité française n'a aucune raison d'être l'uniformité française ! Vous, les Bretons de tous âges, du pays gallo et du pays bretonnant, vous enrichissez par votre spécificité, la vie nationale, et vous devez être encouragés à le faire ... Il n'y a aucune contradiction entre la volonté de vivre la culture bretonne et la conscience d'être pleinement français ..."

Les participants ont souligné au cours de leur réunion du 8 Février tout ce que ce changement radical devait à la détermination et à la démarche unitaire de l'ensemble des associations culturelles bretonnes face à une Administration qui leur était alors largement hostile. En 1977, le mouvement culturel breton ne s'était pas présenté en quelmandeur mais comme porteur de propositions concrètes et positives. Comme devaient le souligner plusieurs de ceux qui rencontrèrent le Président de la République le 8 Février 1977, celui-ci parut lui-même surpris que des demandes aussi raisonnables et évidentes n'aient pas été satisfaites depuis longtemps, tant elles lui paraissaient aller de soi. Il ne mesurait sans doute pas depuis Paris et le palais de l'Élysée à quel point était injuste la situation faite quotidiennement sur le terrain à la langue et à la culture bretonnes ...

Bien du chemin a été accompli depuis 20 ans. La culture bretonne a commencé à trouver une place dans la vie officielle de la Bretagne, elle bénéficie même d'un certain soutien de la Région et de nombreuses autres collectivités, et est considérée comme un des atouts importants de la Région, non seulement pour son attrait touristique mais surtout, de plus en plus, comme un facteur de cohésion sociale et même un outil de développement économique. Loin d'être, comme peut-être dans certaines régions, un repli identitaire sur soi et sur le passé, la culture bretonne apparaît aujourd'hui comme largement ouverte sur le monde et sur l'avenir, indissociable de la modernité. Ce n'est pas une culture figée mais engagée dans un constant mouvement de création et qui s'exporte aujourd'hui dans le monde entier, comme en témoigne le succès de groupes musicaux bretons dans de nombreux pays étrangers.

Tout n'est cependant pas parfait dans le meilleur des mondes. Bien des acquis de ces 20 dernières années restent fragiles, la langue bretonne se trouve dans une situation cruciale, sa survie et son renouveau exigent dans les années à venir une politique beaucoup plus volontariste et ambitieuse, beaucoup reste à faire encore dans le domaine de l'éducation et des médias, mes moyens consacrés par les pouvoirs publics au soutien à la culture bretonne, s'ils ne sont pas négligeables désormais, restent cependant encore bien modestes par rapport aux besoins. Face au terrible rouleau compresseur de la "world culture", la culture bretonne et les autres cultures régionales représentent pourtant pour la France un atout majeur mais beaucoup de responsables publics ne semblent pas avoir pris encore la mesure des enjeux économiques de la bataille en cours.

C'est pourquoi les trois "structures" issues de la Charte culturelle de Bretagne, à savoir l'Agence technique culturelle de Bretagne, le Conseil culturel de Bretagne et l'Institut culturel de Bretagne ont prévu, en organisant cette rencontre du souvenir à Ploërmel le 8 Février, qu'elle devrait être nécessairement suivie par une autre rencontre, elle résolument tournée vers l'avenir et rassemblant l'ensemble des forces de la culture bretonne aujourd'hui. Cette grande rencontre sera d'autant plus opportune que l'année 1998 sera une année électorale et qu'il est important d'apporter aux responsables politiques des propositions dans le domaine culturel. Les responsables des trois structures ont donc décidé de convier au mois d'Octobre dans une ville de Bretagne non encore arrêlée, toutes les associations culturelles bretonnes des cinq départements sur le thème : "QUELLE CULTURE BRETONNE POUR LE XXIème SIECLE ?"

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE LE 8 FEVRIER 1997 A PLOERMEL

"... Réunis à Ploërmel le 8 Février 1997, à l'occasion du 20ème anniversaire du discours du Président de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing, annonçant une nouvelle politique de l'Etat à l'Étatlantique, une Charte culturelle pour la Bretagne, les représentants de nombreuses associations culturelles bretonnes expriment à l'unanimité leur consternation devant la récente prise de position du Conseil d'Etat concluant à l'impossibilité pour la France de signer la Charte européenne des langues et cultures régionales. Ils demandent que soit mise en chantier sans tarder une réforme de la Constitution supprimant tous les obstacles à cette signature, à laquelle l'actuel Président de la République, M. Jacques Chirac, s'est déclaré tout à fait favorable lors de son récent voyage en Bretagne."

DE LA SEPARATION DES POUVOIRS

Pour répondre à l'affirmation de Montaigne : "Tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser jusqu'à ce qu'il trouve des limites", il est important d'étudier chacun des points que sa réflexion nous impose.

Qui donne du pouvoir à un homme politique ? Et comment ? Quelles règles doivent-elles être les siennes pour ne pas abuser de ce pouvoir ? Qui lui tracera des limites ?

Si l'exécutif et le législatif vont de pair, pourquoi séparer le judiciaire des trois pouvoirs principaux (celui de faire les lois, celui de les faire exécuter et celui de juger les crimes et les délits) ?

Ces trois composantes doivent-elles être exercées par des personnes ou des corps distincts et doivent-elles être indépendantes du gouvernement ?

Cette réflexion amène à envisager une redistribution du pouvoir par le moyen de la subsidiarité ou une division réelle des pouvoirs politiques et judiciaires pour assurer leur mutuel contrôle et leur équilibre au sein du pays. Appartient-il aux juges de faire et de défaire les gouvernements, parce que la corruption gangrène la société comme en Italie, ou de purifier la règle du jeu politique ; mais dans ce cas, ne risque-t-on pas d'affaiblir la démocratie en démanturant le rôle primordial du politique dans la vie de la nation ?

Le pouvoir judiciaire doit pouvoir exercer son droit de réserve et faire son travail d'une façon aussi discrète qu'efficace, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il n'appartient pas à la justice de faire la "une" des journaux, de fournir des scoops à "Paris-Match", cela est de la justice "au rabais". Il devrait être possible, je pense, de destituer tout juge qui respecterait pas le secret de l'instruction. Si des juges ont le courage, puisqu'ils le peuvent maintenant, de malmenner les partis politiques sur leur financement, qu'ils n'oublient pas, cependant, qu'une campagne électorale coûte très cher, et que les partis politiques vont chercher l'argent là où il se trouve, et qu'il serait peut-être judicieux de revoir le problème du mécénat politique et de définir des règles claires et précises, permettant la transparence.

Ne serait-il pas utile que le pouvoir judiciaire soit représenté dans les grands corps de l'Etat, par exemple au sein du Sénat, dont la réforme s'avère indispensable à brève échéance ? Le rôle de ce Sénat rénové consisterait en une relecture de l'ensemble des lois du code civil et judiciaire, qui sont pour certaines complètement obsolètes, d'autres étant inappropriées ou inefficaces, parce que ne correspondant plus aux moeurs de notre époque. Le second rôle du Sénat actualisé serait de créer des lois nouvelles, en rapport avec l'évolution de la société (éthique médicale, droits des enfants, recherche, changements des structures consociées à l'unification de l'Europe, etc ...). Ce serait un rôle de grande importance dans le cadre d'une démocratie plus directe, et tournée vers le fédéralisme.

Le rôle de l'actuel Sénat, dans une véritable démocratie, devrait être dévolu aux assemblées régionales, qui deviendraient ainsi d'authentiques contre-pouvoirs, nécessaires à un contrôle permanent du pouvoir législatif.

La justice, elle aussi, pourrait être décentralisée et fonctionner plus rapidement, tout en étant plus proche des citoyens et certainement moins onéreuse. Il serait positif de créer des tribunaux régionaux ou municipaux qui statueraient sur tous les problèmes de justice de proximité. Ils régleraient les conflits de voisinage, les petites escroqueries et les délits mineurs. Ils pourraient être composés de jeunes avocats, de magistrats en fin de carrière et de "sages" civils qui permettraient plus d'équité et reprendraient l'esprit de ce qui se faisait en Bretagne avec le Conseil des sages. On pourrait reprendre certains aspects du droit celtique, en le modernisant pour le rendre plus efficace. En milieu rural, cette Cour réglerait les problèmes de conflits agricoles, professionnels, surveillerait les annonces de presse dissimulant des escroqueries, et aurait un rôle préventif dans tous les petits délits. La population, mise en confiance, irait sans doute plus facilement régler ses problèmes vers une institution qu'elle deviendrait plus proche de ses préoccupations quotidiennes. Ces tribunaux travailleraient en liaison avec le Sénat, et établir une politique de prévention de la délinquance, qui rétablirait des "maisons d'éducation"

permettant aux jeunes délinquants de rétablir le contact avec la société en retrouvant l'autorité qui est indispensable à leur équilibre, lorsque celle de la cellule familiale manque cruellement. Ces jeunes devront comprendre qu'une société a des règles, et qu'il leur faut s'y plier. Par le travail, scolaire et manuel, par une stricte vie communautaire, ils seront alors responsabilisés; sinon, dans un proche avenir, il n'y aura plus ni liberté, ni justice, mais la loi de la jungle ! Il ne faut pas s'interroger sur le coût financier de la prison, mais sur son efficacité réelle. A quoi sert-elle ? Existe-t-il d'autres moyens d'appliquer une justice et un droit pour tous, qui soient équitables ?

Dans le système anglais des Magistrates Courts, ce sont des bénévoles qui règlent les petits litiges au niveau régional. Il convient à chaque pays de concevoir le système qui serait le mieux adapté à ses traditions. Les "nouveaux" sé-nateurs devraient avoir une connaissance approfondie du droit civil, commercial, institutionnel et administratif, cela va de soi. On peut envisager de leur donner le pouvoir de nommer les juges pour assurer à la fois l'indépendance de la justice et la séparation des pouvoirs, mais cela devrait être fait sous le contrôle du Président de la République et du Conseil constitutionnel, pour que les juges n'outrepassent pas leurs droits et ne forment pas ce que l'on avait appelé le "gouvernement des juges", (comme en Italie ou aux U.S.A.).

Dans un Etat fédéral, le pouvoir n'est plus centralisateur, il a un rôle de coordination entre les Régions, l'Europe et le reste du monde, ainsi qu'un rôle économique et social de distribution de la richesse pour plus de justice sociale et pour la paix civile.

Aux Etats-Unis d'Amérique, le Sénat représente les Etats de l'Union. En France, il pourrait représenter la loi et coordonner l'application de celle-ci avec les Régions. Il faut chercher à créer un système de poids et de contre-poids dans tous les secteurs politiques régionaux qui permettront un contrôle indirect de chacun des pouvoirs par les deux autres pour assurer l'équilibre démocratique.

Un Etat hypertrophié, qui prétend régenter tous les domaines de la vie sociale, ne saurait être fort dans la mesure où il étudie trop de questions pour pouvoir les résoudre de manière satisfaisante; On aboutit ainsi à une société bloquée de l'intérieur (refus des réformes) et de l'extérieur (mondialisme libéral étouffant). C'est à chacun des citoyens, par un mouvement novateur et créateur (exigeant une formation politique, économique, et syndicale, par réelle participation au sein de l'entreprise), de s'efforcer de briser tous ces blocages, en allant vers un fédéralisme, tant au niveau national qu'européen.

Le chef d'un Etat démocratique devrait avoir pour mission de faire participer au maximum tous les citoyens aux affaires qui les concernent, même si le processus nous apparaît aujourd'hui lent et laborieux. La France ne sera vraiment une démocratie que le jour où elle saura donner

une orientation fédéraliste et participative à ses structures inférieures, sinon elle courra le risque de basculer dans une oligarchie totalitaire dont l'extrême-droite se fera un plaisir de profiter, grâce à l'immobilisme du mouton bêlant devant le loup.

INDEPENDANCE DU POUVOIR JUDICIAIRE

Rendre la justice indépendante ne signifie pas pour autant qu'il faille la séparer des deux autres pouvoirs fondateurs, car le pouvoir judiciaire est, au point de vue politique, une partie du pouvoir exécutif.

Si les juges pouvaient être nommés ou sanctionnés par le pouvoir en place, il serait encore plus néfaste qu'ils subissent le poids de la corruption de groupes de pression politiques, de la presse, de banquiers et de groupes industriels puissants, comme aux U.S.A.

Nous devons accorder les moyens de cette indépendance d'esprit à ceux qui ont en charge le règlement des délits, et aussi de faire progresser la société dans la voie de la justice sociale et de la maîtrise des techniques.

Il est souhaitable de revoir les nominations au Conseil constitutionnel qui présentent trop souvent un caractère politique et de favoriser des personnalités compétentes et hors de tout soupçon pour contrôler les appareils d'Etat. Ce pourrait être aussi le rôle du Sénat, garant de l'impartialité de ses choix, pour défendre les libertés publiques. Max Lerner, dans son ouvrage sur la civilisation américaine, déduit que "la liberté est fonction de la distribution, de la diffusion et de la séparation des pouvoirs au sein d'une société". A nous de choisir dans laquelle nous voulons vivre.

LE DROIT CELTIQUE

Dans la civilisation celtique, société rurale par excellence, où l'oralité était commune comme le Serment (et son caractère divin) relevait une importance primordiale. Celui qui jurait, s'engageait non seulement devant toute la communauté mais aussi devant les Dieux.

Si un homme faillissait à sa parole, c'était sur la communauté toute entière que retombait le bien-fondé de ses propos ou au contraire la calamité de ses mauvaises actions. C'était alors à la communauté de dénoncer tout coupable, de l'isoler, de l'exclure afin de se protéger elle-même.

Dans les sociétés celtiques ou indo-européennes, le premier principe est la parole de vérité, garante de l'ordre de la communauté humaine. Selon Jean Haudry, la communauté est conçue comme une grande famille, et l'ordre social doit refléter l'ordre cosmique. Bafouer l'un revient à blasphémer le second; en conséquence, si la punition ne peut venir des hommes, les forces divines s'y substitueront. Le parjure se met en position d'exclus par rapport au monde (terrestre ou céleste) qui est le sien et celui de son clan (vie privée et sociale). Il s'exclut lui-même

et le sait. Il faut lui rappeler qu'il ne peut échapper à cette exclusion morale. C'est ce lien communautaire qu'il faut recréer au niveau régional, car c'est de lui que vient le respect des autres et donc celui des lois. C'est un lien historique, culturel, celui qui relie les hommes et leurs règles de vie.

Tout est loi dans la société celtique. Les cours de littérature celtique de d'Arbois de Jubainville, sur 12 tomes, en comportent 2 (le 7 et le 8) qui traitent des études sur le droit celtique, la notion de décadence de notre société est ainsi liée à la rupture de cette vérité-justice, de ce contrat collectif. Le monde urbain, centraliste et matérialiste, considère les codes d'honneur comme quelque chose d'arriéré. Alors que l'honneur, la réputation, la franchise, le droit et la vérité sont autant de valeurs véritables d'un monde né d'une équation philologique et religieuse indo-européenne qui paraissent si lointaines à notre monde contemporain mais si proches à nos racines ethniques, qui sont les garantes de l'Ordre et de la place de chacun dans la société. Tous les textes indo-européens nous promettent la décadence de l'homme et de sa société avant son renouveau. Les menaces contre l'ordre social se manifestent par ce que nous constatons : abus de pouvoir, manquements à la parole donnée, violation d'un contrat, d'un serment, de l'hospitalité, l'injustice et l'avarice. Les textes disaient : "Le chef qui s'en rend coupable entraîne dans sa chute la communauté toute entière, il faut donc l'écarter avant qu'il ne soit trop tard." Il est bien évident que justice et religion sont fondamentaux dans la société traditionnelle. Ne dit-on pas "Erman ar wirtreoz gan-

tan (La vérité est avec lui) pour signifier : il a raison.

D'après F. Le Roux et Ch. J. Guyonvarc'h, "l'une des causes certaines du déclin des Druides de la Gaule après la conquête a été l'impossibilité d'exercer leur fonction de juges". L'autre cause de ce déclin étant "qu'ayant négligé l'écriture, les Druides ont négligé aussi d'écrire leurs Vedas et leur Upanishads. La distribution formelle et fondamentale, du droit de nature (recht aicnid), oral et préchrétien et du droit de la lettre (recht litre) écrit et d'époque chrétienne, faite explicitement par le Senchus Mor, prouve que les Filid ont su conserver et transmettre le dépôt traditionnel dont ils avaient la charge".

Cet esprit que notre vingtième siècle finissant nous a décrit comme démoniaque doit nous rappeler que les fondements du droit sont, chez les Celtes, essentiellement religieux et la différenciation pratique s'est faite, non dans le principe d'une séparation du religieux et du profane (distinction inconnue du monde celtique), mais par la spécialisation fonctionnelle.

Il n'y a pas de tribunaux ecclésiastiques à côté de tribunaux laïques. Le Druides dit le droit et la justice est chose royale. Un jour, replongerons-nous dans ce droit celtique, qui donnait une dimension autre à l'homme. Garderons-nous une leçon de St Yves de Vérité, avocat intègre, défenseur des pauvres mais aussi du riche honnête, des voueuses et des vieilles sibylles qui officiaient selon St Yves. (voir à ce sujet le N° 9 de la revue "Ordos")

Michèle LANZA-BRETON

QUAND LES PAYS-BAS RECLAMENT L'"ANSCHLUSS" ..

Les lecteurs des quotidiens allemands n'ont pas cru leurs yeux quand ils ont lu qu'un débat calme et posé avait animé le Parlement néerlandais, où on envisageait en toute sérénité l'"Anschluss" des Pays-Bas à la République Fédérale. L'impulsion de ce débat avait été donnée par le député Wöltgens, l'ancien président de la fraction social-démocrate du Parlement de la Haye. Wöltgens a purement et simplement proposé l'"Anschluss". Certes sa proposition n'a pas fait toute l'unanimité dans son parti, surtout dans un pays où une germanophobie particulièrement tenace a été entretenue depuis plusieurs décennies. Mais la proposition n'a pas pour autant été rejetée par les autres députés. L'opposition conservatrice s'y est jointe et a envisagé cet Anschluss à sa façon. C'est le député Thijs Klop qui a joué le porte-parole de cette opposition : il a plaidé pour une dissolution des Pays-Bas dans la grande "République Fédérale", mais n'a pas suivi son collègue Wöltgens qui préférait une fusion des actuels Pays-Bas avec le Land de Rhénanie du Nord/Westphalie. Klop, pour sa part, souhaiterait que les Pays-Bas deviennent un Land du nom de

"Nassau" (rendant ainsi hommage à la dynastie néerlandaise issue de la lignée des Orange-Nassau). Le nouveau Land de Nassau comprendrait également la future Flandre indépendante ainsi que les régions westphaliennes de Münster et de Dillenburg.

Quels étaient les arguments de Klop ? Le gouvernement du Land de Nassau recevrait un siège permanent dans la Bundesbank, permettant aux Néerlandais et aux Flamands de co-gérer le destin du mark, auquel le florin hollandais et le franc belge sont d'ores et déjà fermement liés. Ensuite, le nouveau Land de Nassau permettrait de mieux articuler les grandes zones urbaines de Hollande et de l'embranchure de l'Elbe (Hambourg) et de gérer correctement les liaisons ferroviaires et le trafic de marchandises entre Rotterdam et la Ruhr, pour lesquels le potentiel de la Deutsche Bundesbahn semble plus approprié.

La presse pourtant traditionnellement germanophile, a accueilli ces propositions avec sympathie et intérêt. Le plus grand hebdomadaire néerlandais, l'"Eusevier" d'Amsterdam, titrait que cet Anschluss ne serait pas finalement un mauvais

solution car "en Allemagne tout va mieux". Certains commentateurs allemands émettent des doutes quant à ce satisfecit octroyé à leur pays en proie à de réelles difficultés d'intégration des Länder de l'Est et à une crise de conscience nationale. Mais on s'étonne de Bonn à Berlin que la germanophilie néerlandaise s'est tout à coup évaporée comme neige au soleil, sans que personne ne s'y attendait. Autre motif d'étonnement, l'Autriche a réclamé deux fois l'Anschluss au cours de ce siècle, provoquant un tollé en Occident, notamment à Paris, alors qu'Autrichiens et Allemands n'étaient au fond séparés les uns des autres que depuis l'effondrement du vieux Reich en 1918, tandis que les Néerlandais ont quitté ce Saint-Empire à la suite de la Guerre de Trente Ans en 1648, en même temps que les Suisses, mais bien avant les Francs-Comtois (qui ne sont devenus Français contre leur gré qu'en 1678) et les Lorrains. Les nationalistes allemands, en curiant l'effervescence qui secoue actuellement la Savoie (autre terre impériale) se demandent si, bientôt, Lorrains et Francs-Comtois ne demanderont pas, eux aussi, le retour à la légitimité... On ne s'en étonnera plus de rien, ajoutent-ils avec humour.

Manfred MÜLLER
(article tiré de "Nation Europa", N°10/1996)

DEMANDE D'EXTRADITION D'UNE MILITANTE E.T.A.

Rennes - La chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Rennes vient de donner un avis favorable à la demande d'extradition présentée par l'Espagne d'une militante présumée de l'ETA, Maria Carmen Guisasaola Solozabal. Incarcérée à la Centrale pour femmes de Rennes, cette personne ne pourra être extradée qu'après avoir purgé sa peine en France. L'arrêt de la Cour d'Appel aurait dû intervenir en Octobre 1996 et avait été ajournée à trois reprises du fait de l'indisponibilité d'un magistrat pour raison de santé. Arrêtée en Novembre 1990 à Saint-Martin de Seignaux (Landes) avec 3 autres membres présumés de l'ETA, Carmen Solobozal a été condamnée en 1994 à 10 de réclusion criminelle par la Cour d'Appel de Paris pour "transport d'armes et de munitions et de participation à une association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste".

Agée de 39 ans, la militante basque est accusée par l'Espagne d'avoir fourni des informations en vue d'un attentat de l'ETA commis en 1989 sur la voie ferrée Bilbao-Santander.

"ALSACE D'ABORD" CONTRE MOSQUEE

Strasbourg - Robert Spielert, vice-président du Conseil régional d'Alsace et conseiller municipal de Strasbourg, président du mouvement "Alsace d'abord", a lancé une pétition contre le projet

d'une grande mosquée à Strasbourg qui a recueilli 3.000 signatures en 3 mois dans cette ville. Lors d'une conférence de presse, M. Spielert a annoncé que cette pétition sera étendue à toute l'Alsace. Il espère obtenir l'adhésion "d'au moins 5.000 personnes". Un document sera également distribué "aux 15.000 élus et aux 15.000 décideurs alsaciens des mouvements associatifs et de la vie économique" pour expliquer "les risques d'un tel projet". Une grande mosquée serait "la porte ouverte à l'Islam unitaire, à une religion totalitaire et remettrait en cause le concordat...". "Nous ne sommes pas responsables de la présence des musulmans en Alsace. Qu'ils vivent leur religion dans leur pays d'origine," a-t-il déclaré.

En dépit d'une volonté réaffirmée de Catherine Trautmann, maire PS, le projet d'une grande mosquée à Strasbourg n'a pas encore abouti. "La mairie est prête à mettre un terrain à la disposition de la communauté musulmane dès qu'elle sera en face d'un interlocuteur structuré, suffisamment représentatif et modéré", a indiqué Christian Fortsmann, adjoint au maire (DVG) chargé de l'éducation et des cultes.

UNE STELE POUR GLENMOR APPEL A SOUSCRIPTION

GLENMOR est parti vers le TIR NA NOG, le jardin de l'éternelle jeunesse des Celtes le 18 Juin 1996.

La Bretagne a perdu l'homme qui avait prouvé et reprendre conscience aux Bretons de leur identité. Cette fierté reconquise fut le levain du renouveau culturel que nous vivons actuellement. "La bonne graine honore le sèveur" écrivait-il. L'association GLENMOR : AN DISTRO créée à l'automne 1994 a entrepris l'édition ou la réédition de l'intégrale des oeuvres de notre barde national. Aux funérailles de MILIG AR SCANV, le Samedi 22 Juin 1996, dans son village natal de Maël-Carhaix (22) où près de 5.000 personnes étaient présentes, une collecte fut organisée à l'issue de la cérémonie. C'est là que prit naissance le projet d'édifier une stèle pour pérenniser le souvenir de notre grand poète.

Depuis le projet a évolué, puisque le lieu où sera implantée la sculpture a été défini. En collaboration avec la ville de Rennes, c'est le jardin du "Thabor" qui a été choisi. Ce lieu est digne d'accueillir GLENMOR pour la postérité.

Au regard de l'ampleur du projet, il est nécessaire de faire appel à souscription.

Récemment à Rennes, la commission Stèle de l'association AN DISTRO a rencontré plusieurs artistes bretons sollicités pour réaliser le projet de sculpture.

L'appel à souscription est domicilié chez Michel CHAUVIN - Porh Er Bleye 56870 BADEN Tél. : 02.97.57.17.53 au nom de l'association GLENMOR : AN DISTRO.

COOPERATION ENTRE BASQUES ET BRETONS

L'iparralde, le Pays Basque actuellement sous juridiction française, a connu une certaine effervescence pendant l'été 1996 : des nationalistes basques radicaux ont spectaculairement occupé la cathédrale de Bayonne et ont livré à la police française, venue durement réprimer cette joyeuse spontanéité populaire, une harcelante guerre des nerfs. Les militants basques, soutenus par des manifestants, et parmi lesquels on comptait d'anciens activistes de l'ETA, ont fini par devoir abandonner le combat. Six d'entre eux ont été livrés à la "justice" espagnole. D'autres arrestations ont suivi : notamment le 11 Septembre où trois femmes et trois hommes de citoyenneté française ont été incarcérés sous prétexte qu'ils assuraient la logistique de l'ETA.

Déjà bien avant les accords franco-espagnols de ce printemps, où les deux Etats ont décidé d'éradiquer le nationalisme basque, le Nord du Pays Basque ne pouvait plus être considéré comme un refuge pour les Abertzales (les nationalistes basques). Les diverses organisations d'entraide basque de l'iparralde, comme le Laguntza qui venait en aide aux prisonniers d'opinion ou les pendents des partis du Sud dans le Nord, ont été systématiquement suspectés de collaboration avec l'ETA et soumis à une pression croissante de la part de l'Etat français, auxquels ils ont peine à résister. Quelle terre d'accueil pourrait dès lors s'offrir aux nationalistes basques méridionaux ? La Bretagne ? On a effectivement pu voir flotter l'ikurrina (le drapeau basque) dans de nombreux endroits de la Bretagne, à côté des symboles nationalistes bretons, parce que les Bretons voulaient manifester leur solidarité avec leurs compagnons d'infortune basques.

UNE AMITIE ANCIENNE

La répression jacobine, brutale et sournoise, a créé un sentiment de solidarité entre les peuples et les minorités ethniques qui croissent depuis des centaines d'années sous la férule de la France centralisatrice, depuis la fin de l'année 1995, les protestations se font de plus en plus nettes. L'arrestation des militants basques - et des Bretons qui les avaient aidés - a déclenché cette vague de protestation. Dans l'Ouest de la Bretagne, bastion du nationalisme breton, les amis des Basques ont bénéficié d'un réel soutien de la population. La solidarité avec les Etraras (les activistes de l'ETA) et avec les autres radicaux basques remonte au temps de la guerre civile espagnole. Dès 1936 et 1937, d'importants cercles d'émigrants basques se fixent partout en Bretagne, donnant une impulsion nouvelle aux groupes de nationalistes bretons en phase de formation. L'émigration récente des Basques remonte princi-

palement à 1986 avec l'arrestation d'un membre de l'ETA, José Maria, Arregi Erosarbe, dit "Fiti". Parallèlement à l'organisation de la répression par l'Etat français, les groupes de soutien logistique bretons se consolident en réaction et prouvent clairement leur capacité de mobilisation. Dans le cadre d'un procès en Novembre et en Décembre 1995, 81 personnes, dont 38 Bretons, étaient traînées devant un tribunal jacobin à Paris sous le fallacieux prétexte qu'elles "avaient conspiré avec des Basques criminels" et qu'elles "avaient préparé des attentats terroristes". Aussitôt les médias parisiens, adeptes de l'idéologie jacobine en place qui fut justement la première à sanctifier le terrorisme et s'en glorifier toujours, se mirent à spéculer à qui mieux-mieux et à décrire la paisible et accueillante Bretagne comme la zone d'entraînement des terroristes bretons, basques et irlandais. Cette presse aux ordres distillait des "informations" fantasmagoriques sur des "camps d'entraînement secrets", ce qui a eu pour résultat d'agacer profondément la population bretonne et de créer un climat de solidarité avec les prévenus. Dans plusieurs villes de Bretagne, des manifestations spontanées de protestation ont éclaté, si bien que l'opinion publique en France et en Espagne, s'est brusquement rappelée qu'il existe un très ancien peuple celtique en Armorique et que ce peuple était bafoué dans son honneur. A Paris même une manifestation commune des Bretons et des Basques a été annoncée mais rapidement réprimée par le ministère de l'Intérieur, avec de gros moyens. Plus de mille Basques de citoyenneté espagnole ont été arrêtés aux portes de Paris et renvoyés en Espagne sous des prétextes cousus de fil blanc.

UNE REPRESSION CONTRAIRE AUX PRINCIPES EUROPEENS

En Décembre, les verdicts excessivement sévères sont tombés, condamnant les prévenus à des peines de prison allant de trois mois à trois ans. Cette violence judiciaire - allant à l'encontre des personnes qui, finalement, ne réclament que des droits qui leur seraient accordés sans problèmes dans des démocraties normales comme en Suisse, en Allemagne ou en Autriche - démontre une fois de plus l'absence totale d'humanité et de subtilité des magistrats jacobins, qui se mettent ainsi en porte-à-faux par rapport aux directives européennes relatives aux minorités, se moquent des appels à la modération que formulent les députés bretons ou basques et continuent ainsi à persécuter cruellement deux minorités bien ancrées sur leurs territoires respectifs. Cette attitude intransigente a été maintenue tout au long des années 1996, avec une nouvelle vague d'arrestations (depuis 1992, plus de 200 Bretons ont été incarcérés). Des policiers étrangers à la Bretagne et au Pays Basque ont été appelés en renfort pour organiser une répression très dure. Doit-on conclure que Paris se méfie de ses propres policiers de souche bretonne ?

Les journaux de l'opposition populaire et démocratique bretonne comme l'UDB (Union Démocratique Bretonne), EMGANN et le groupe Frankiz Breiz reprochent à Paris de planifier la destruction systématique de l'autonomisme breton, en faisant éventuellement appel à des méthodes de répression impliquant la torture, comme jadis en Algérie. La brutalité policière dans le pays qui se vante d'être à l'origine des Droits de l'Homme a suscité l'indignation de Jean-Yves Cozan, vice-président du conseil départemental du Finistère, bastion de la cellicité bretonne, qui a exprimé ses doutes face à l'indigne démonstration de force du centralisme français et a défendu les formes diverses de solidarité entre Basques et Bretons, comme "l'expression dynamique de notre identité régionale". Vingt-trois élus nationalistes dans les communes bretonnes se sont accusés par défi devant les médias d'avoir aidé les activistes basques et ont exigé d'être arrêtés à leur tour. Les reproches qu'adressent les élus bretons à Paris semblent être confirmés par le fait qu'un officier de la police jacobine a avoué avoir participé aux récentes actions répressives anti-bretonnes après avoir été membre actif d'un groupe de répression anti-autonomiste officieux.

Le soutien apporté par les Bretons aux Basques en exil est-il un "mélange explosif de naïveté et de romantisme" comme le dit le quotidien hispanophile du pays Basque. Domingo ? Ce romantisme naïf est-il bien l'attitude commune fondamentale des nationalistes bretons et basques ? Peut-être. Mais ne vaut-il pas mieux être "naïf et romantique" au beau milieu de notre époque de cynisme et de matérialisme ? Quoi qu'il en soit les événements de ces derniers mois nous ont appris que le nationalisme breton, pourtant divisé en plusieurs petits partis sans grand impact électoral et politique direct, pouvait mobiliser de larges strates de la population bretonne, chaque fois que l'Etat français montrait sans fard qu'il n'était pas un Etat de droit, et jouissait à nouveau d'un appui réel dans le public.

"Trawalc'h !". Ca suffit ! Tel est le cri de guerre des Bretons quand la France les frappe de sa machine répressive et anti-démocratique. Mais Paris, soyons-en sûrs, jouera la carte de la confrontation contre les Basques et les Bretons. Arrestations, répressions policières, perquisitions deront le lot du jour dans ces belles régions idylliques de l'Ouest du continent. Que ces courageux militants soient toutefois sûrs d'une chose : des millions d'Irlandais (d'Eire et de la diaspora), de Gallois, d'Ecossois, 96 millions d'Allemands, d'Autrichiens et de Flamands, 6 millions de Baltes, des millions de ressortissants de la Padanie de Bossi sont prêts demain à les soutenir devant leurs oppresseurs. En clair, la majorité des Européens, Paris devra écouter. Et ployer le genou. Humblement. Devant le droit.

Joachim KLAMPER
(article tiré de "Junge Freiheit" N° 39/96)

POUR UN ESTUAIRE VIVANT ET SANS NUCLEAIRE

Le 16 Janvier dernier, le Premier ministre a donné son accord pour le remblaiement des zones humides du Carnet.

Ce remblaiement constitue la première étape de la construction d'une centrale nucléaire dans l'Estuaire de la Loire.

Le gouvernement a décidé de détruire un espace nécessaire au maintien de la faune et de la flore (espace de frayères et de nidification) et qui favorise la régulation de la pollution et des crues ! Vu de Paris, l'aménagement du territoire ne s'arrête pas à ces "détails".

Les conséquences de l'industrie nucléaire sur la santé ont encore été soulignées le 10 Janvier dernier par le nombre inquiétant de leucémies chez les enfants à proximité du site de La Hague dans le Cotentin. D'autres problèmes posés par l'électronucléaire sont de plus en plus évidents. Sans insister sur le futur démantèlement extrêmement coûteux et délicat des vieilles centrales, la question des déchets nucléaires n'est pas exemple toujours pas résolu. Pourtant EDF s'acharne à vouloir lancer une nouvelle génération de réacteurs.

Depuis quelques mois, les populations hexagonales vivant à proximité de chaque réacteur en activité participent à un exercice de simulation d'accident nucléaire avec distribution de pastilles d'iode : la technologie "la plus fiable du monde" selon EDF présenterait-elle des risques ? Le site du Carnet a une caractéristique supplémentaire : une faille sismique, révélée en Mai 82 et confirmée l'été dernier. Le tremblement de terre du 12 Janvier 97 en Vendée (4,2 sur l'échelle de Richter) souligne ce facteur de risque qui ne décourage pourtant pas l'ardeur des nucléocrates.

En effet le temps est compté à EDF qui souhaite lancer la construction d'une centrale nucléaire sur le site avant 1998, date limite de validité de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) du projet de centrale !

Nous pensons nécessaire de refuser ce projet inacceptable et mortifère. Comme à Plogoff et au Pélérier, il est possible de faire reculer EDF et l'Etat. Toute personne souhaitant agir dans ce sens peut rejoindre les comités locaux d'habitants et associations qui constituent la FAN 44. (Fédération Anti-Nucléaire 44)

Contacts :
Campbon : 40.56.59.98,
Frossay : 40.64.17.85, Guérande : 40.24.98.80
La Chapelle Launay : 40.58.74.41, Nantes 40.48.49.56, Rezé : 40.75.24.66, Rouans : 40.64.19.20, Saint-Brévin 40.27.43.64, Saint-Nazaire : 40.01.95.82.

Une étude du Chanoine POISSON

LA VIE DE DEBAUVAIS (III*)

Quelques temps avant sa mort, j'avais demandé au Docteur Louis LEBRETON de bien vouloir me donner les photocopies des manuscrits en sa possession, du Chanoine POISSON, afin qu'ils puissent être édités.

Il m'apprit alors qu'il avait déposé ces manuscrits à la bibliothèque de l'Abbaye de Saint Gwenolé de Landévennec.

Il devait me les envoyer mais l'Ankou ne lui en a pas laissé le temps et c'est à l'obligeance du Père MARC, bibliothécaire de l'Abbaye que j'ai dû de pouvoir enfin prendre connaissance du texte intégral de cette vie de DEBAUVAIS dont la seconde partie était égarée, et qu'il a retrouvée.

Document doublement précieuse, non seulement pae ce qu'il nous apprend sur DEBAUVAIS lui-même, mais également par ce qu'il nous révèle de l'esprit et des véritables sentiments de son auteur, le Chanoine POISSON, cet homme secret et qui brûlait une flamme intense, âme sœur en vérité de son compatriote et ami, Fransez DEBALVAIS, issu comme lui des vieux quartiers restées de la Rennes profonde.

Puisse leur souvenir être à jamais conservé !

Yann BOLIËSSEI du BOURG †

Résultat : 22.000 francs de déficit.

Un Congrès extraordinaire du Parti fut annoncé pour les 4 et 5 Avril suivants. Aux assises de ce Congrès qui fut assez orageux, Deb fut mis en tutelle. Un nouveau comité de rédaction fut constitué, qui ne tarda pas pour les besoins de la cause à se séparer totalement de "Breiz Atao" en adoptant un autre titre pour le journal : "La Nation Bretonne". Quelques numéros seulement parurent. Bref le "Parti Autonomiste Breton" avait vécu.

Certains rumeurs malveillantes avaient été colportées contre Deb sous le manteau et avaient jeté un malaise au dernier Congrès. Deb supporta tout cela avec courage et il n'était pas homme à abandonner la lutte. dans le dernier numéro de B.A. qu'il fit paraître avant la dissolution effective du P.A.B. (14 Juin 31), il écrivait ces lignes qui sont un cri de douleur et aussi un cri de confiance.

"Changer le titre de B.A., c'est détruire le capital moral qui a été amassé de 1919 à 1931. C'est aussi détruire le bénéfice de toute cette action intense qui a été menée pour diffuser le nom de Breiz Atao !

"Breiz Atao, c'est une affirmation, eun arouez, eun arouez ar re deus tonket o buhez o Bro : Breiz ... l'abandonner, c'est couper l'action d'hier de celle de demain, c'est jeter la confusion et le doute dans les esprits, c'est détruire, je le répète, le capital moral pour la création duquel tant d'argent et tant d'efforts ont été dépensés.

"Abandonner B.A., c'est une faiblesse et un manque de confiance en l'avenir; Quoi ! parce que quelques milliers de francs peuvent devenir exigibles et créer un embarras momentané, on jette un titre qui vaut cent fois plus moralement et singulièrement, par dessus bord. Ains-

tière légère. Out. Affolement des gens qui n'ont pas encore été cuirassés à la dure école de dix ans de difficultés. Quelle faiblesse, quel aveu d'impuissance ! et aussi quelle injure à tous les patriotes bretons qui ont "fait" B.A. et dont ensemble estimer le dévouement inférieur aux sacrifices, rudes certes, mais possibles, qu'ils doivent faire pour sauver Breiz Atao !"

Un Congrès fut tenu à Landerneau qui mit à la tête du mouvement, Deb, Raymond Delaporte et Meavenn. Celle-ci fut obligée de résigner en 33 et Delaporte en 34.

X - Debauvais et les intrigants

Au mois de Novembre parut une nouvelle série de B.A. (format réduit), organe du Parti National Breton. Dano en assura la marche avec Deb. Mordrel et Kongar continuèrent leur collaboration.

Dans le premier numéro de cette série, Deb met les choses au point :

"On sait qu'au Congrès de Guingamp, un petit nombre d'anciens membres du P.A.B. se sont exclus d'eux-mêmes de l'ensemble du Parti pour fonder la Ligue Fédéraliste de Bretagne.

"Notre groupe sort de cette aventure fort peu diminué numériquement et très renforcé moralement. Nous nous sentrons entre amis, entre frères de combat, et c'est un rude atout dans notre jeu.

"Nous pourrions renouer une tradition. La force de B.A., de sa fondation jusqu'à ces dernières années, fut son esprit d'union. Tous pour un et un pour tous, allant jusqu'à partager nos maigres ressources personnelles de jeunes gens quand l'un de nous manquait de nécessaire, nous

GWENN-HA-DU 21

ché une autre explosion plus redoutable : celle de la sottise déchainée, dont Flaubert disait qu'elle pouvait seule donner une idée de l'infini.

"La grande presse parisienne détonne à pleins tuyaux : elle entremêle artistiquement les instructions confidentielles de l'Intérieur, les commentaires fantaisistes, la documentation approximative et les informations inexactes ...

"Quant à la presse bretonne, elle fait l'admiration des fins connaisseurs. Les deux "Ouest" (*) n'ont trouvé dans l'incident qu'une nouvelle occasion de se mesurer en champ clos et à heaume découvert, aux yeux attendris d'un peuple en liesse. C'est à qui en mettra le plus long et accumulera le plus d'inepties candides, de ragots de cafés, de fausses pistes, d'interviews amorphes et de découvertes sensationnelles. Les colonnes s'ajoutent aux colonnes et chaque soir, chacune des deux équipes se fait verbeusement tancer parce qu'elle n'a pas recueilli les mêmes ragots absurdes et les mêmes kokards que l'autre; ce qui est injuste, car il est loyal de reconnaître qu'elles arrivent ex-aequo dans la gratuité, la contradiction, la pagaille et le pathos.

"Pendant ce temps les magistrats confèrent et la police opère. On perquisitionne gravement à B.A. sous l'oeil des journalistes haletants, guettant avidement l'ombrage d'un commencement d'indication qui permettrait d'ajouter une fausse nouvelle aux indications précédentes. Sherlock Holmès est sur la piste, l'oeil acéré et la moustache anonyme, toutes hypothèses dehors et pointe 42.

"Quant au peuple breton, il considère ce spectacle d'un coeur tranquille, avec un immense rire intérieur. "Geste de vandale", "Odieux attentat", "Peine de mort" ? Allons donc, calmez-vous. Reprenez-vous, là, ça va mieux ? Bien.

"De quoi s'agit-il ? De la destruction d'une maudite statue dont le sujet comme l'inséparable poussièreuse déshonorait deux fois la façade de l'Hôtel de Ville. Au fond, en toute sérénité, qui le regrette ? ...

"Ce groupe au symbolisme odieux, qui n'a cessé de soulever la réprobation de tous les Bretons, ce groupe creux à tous les points de vue dont le sens était aussi faux que la matière, cette escroquerie matérielle et morale, il devrait avoir disparu depuis longtemps si la municipalité bretonne avait un reste de dignité nationale.

.....
"Un "attentat" cela ? Allons donc."
(B.A. 13 Août 1932)

C'est en ces termes pleins d'humour que B.A. qui n'était pour rien dans l'affaire commenta le "geste" d'un Breton au coeur audacieux.

Cet événement imprévu au programme des fêtes de Vannes que le gros Herriot présidait, eut comme résultat pratique de regrouper les forces nationalistes bretonnes un peu désespérées par les querelles de l'année précédente autour de Deb et d'un Breiz Atao rajeuni.

A partir de ce moment, Deb prend une position très nette. De 1932 à 1939, il semonte vraiment le Chef, et lorsque des orages s'abattraient sur la Bretagne, il sera toujours le premier allié. Il revendique toute la responsabilité de la lutte sur le plan légal, parce qu'il est en principe ennemi "des violences inutiles".

(B.A. 13.Août 1932)

Le 21 Août, il écrit une lettre cinglante à Edouard Herriot :

"Vous êtes venu à Vannes comme à une fête, sans connaître l'âme de la Bretagne, ses souffrances et ses désirs. Vous avez foi dans les paroles de vos représentants, les préfets, de vos policiers qui avaient pris, pensaient-ils, toutes les précautions, des représentants officiels et officieux de toute taille qui devaient apporter à Vannes l'image d'une Bretagne assagie et satisfaite.

"On vous a trompé. La destruction sans phase du monument de Rennes, au petit jour, le 5 Août, en est la preuve éclatante. Le ou les auteurs de ce geste, qu'une presse servile veut qualifier de criminel, et qui n'est que symbolique, ont été plus heureux que les militants que nous sommes.

"Nous étions allés à Vannes pour faire entendre des vérités que l'on cache. Nos armes ..., nos écrits, notre parole. Nous avions la naïveté de croire que le champion de la liberté de pensée que vous prétendez être, laisserait des Bretons exprimer librement leur sentiment.

"Nous étions allés aussi à Vannes pour opposer à la stupide image d'une union idyllique la vérité historique toute crue que vous avez jadis exprimée vous-même.

"Car enfin le temps où vous fîtes paraître les lignes suivantes dans votre livre : "La Forêt Normande" n'est pas loin : "On a représenté la réunion de la Bretagne à la France comme une sorte d'idylle. Je comprends bien qu'il n'en fut rien. Je perçois les allées et venues des armées, les coalitions, les combinaisons, les maquignonnages qui finirent toujours par le recours à la force. Lorsque les Etats de Vannes discutent en 1532, la question d'Annexion définitive, le Décistif argument invoqué devant eux, c'est que la Bretagne, à continuer sa vie antérieure, risque de ne jamais connaître la paix ...

"Nous nous doutions qu'à Vannes vous ne vous souviendriez plus de cette courageuse opinion et que vous préférerie-

avions au plus degré l'esprit d'équipe.

"Quand nous étions en groupe, une sorte d'atmosphère morale nous enveloppait et nous soudait les uns aux autres. Alors nous avons osé et marché. Breiz Atao a été une large fraternité jusqu'au jour où l'ignoble cabale montée contre l'un d'entre nous porta à cette fraternité un coup mortel.

"La diffamation fut habile à faire naître chez quelques membres crédules et mal avertis des sentiments de haine jusqu'ici totalement inconnus chez nous.

"Les difficultés n'étaient rien. Tout pouvait s'arranger, mais le jour où la discordie fut attisée, B.A. était moribond.

"Le fauteur de ces touches historiques le savait bien et savait mieux encore ce qu'il faisait.

.....
"Beaucoup d'entre nous ont été trop crédules. Demandez des preuves avant de vous laisser aller croire que tel d'entre vous, qui a derrière lui une vie d'honneur, a volé la tour du Kreisker, surtout quand c'est un spécialiste de mésaventures financières qui répand le nouveau.

"Quand on appartient à un mouvement comme le nôtre, on ne doit pas ignorer que la police n'emploie jamais d'autres procédés pour démolir un mouvement qui gêne le gouvernement. Elle commence d'abord par introduire ses hommes dans la place ou elle les achète. Par leur intermédiaire, elle monte un coup contre les dirigeants qu'il est nécessaire de démasquer comme des traîtres ou des coquins. Une réaction se produit inévitablement contre la cabale parmi ceux qui "ne marchent pas". Et c'est l'inévitable décision, la guerre intestine : le mouvement est brisé intérieurement et déshonoré aux yeux du public qui, comme de juste, a goûté tous les cancan. Depuis le printemps dernier, en six mois, une simple entreprise de diffamation nous aura fait perdre le bénéfice de plusieurs années d'efforts."

Il résume ensuite le principe qui le dirige :
"1/ Les hommes. Nous ne sommes pas une organisation politique comme les autres. Nous ne désirons servir de tremplin à personne. Nous avons besoin d'hommes prêts à tous les dévouements, à tous les sacrifices. Ne cherchons pas le nombre. N'admettons en titre que des hommes ayant fait leurs preuves. Chassons impitoyablement les intrigants et les coeurs de lièvre.

"2/ La doctrine. Il y a parmi nous des fédéralistes et d'autres qui ne le sont pas, des séparatistes de droite et de gauche. Les nuances d'opinion sont presque aussi nombreuses que les individus. Mais nous sommes bien d'accord pour vouloir

rendre à la Bretagne une vie nationale et les prérogatives d'une nation. C'est la reconnaissance de ce fait : la Bretagne-Nation a fait notre unité.

"3/ L'action. Nous posons en fait que nous avons à attendre de l'Etat français ni compréhension, ni concessions de bon gré. Seule une force, ou au moins une menace bretonne lui fera baisser pavillon ... Mais plus forte que l'empire français est l'indifférence de nos compatriotes. Nous considérons donc l'action bretonne, pour l'instant du moins, comme une action de propagande intérieure, professant que tous les moyens tactiques et pratiques, même l'action électorale sont bons pour aboutir au réveil de la conscience nationale. Pas de conscience nationale, pas de Bretagne !

"4/ L'organisation. ... Pas de châteaux en Espagne. Nous ne tracerons pas sur le papier un organisme administratif ... Pendant des années nous avons tenté de brûler les étapes. Nous n'y sommes pas parvenus. Reprenons notre effort modestement, mais avec la même conviction sérieuse qui ne nous a jamais abandonnée."

(B.A. Novembre 1931)

La période qui suivit cet article fut une période de réorganisation et de mise au point. Elle dura jusqu'en juillet 1932. Le numéro de B.A. annonçait deux événements qui allaient être gros de conséquences : le Congrès du P.N.B. qui se tiendrait à Landerneau au mois de Septembre suivant et la venue de Herriot à Vannes, pour commémorer le quatrième centenaire de l'Union de la Bretagne à la France ...

"Nous ne pouvons empêcher ces fêtes. Mais nous protestons de toute la force de notre voix contre cette veulerie et cette indigénité."

(B.A. Juillet 1932)

La protestation éclata ... comme une bombe !

XI - 5 Août 1932

Les Français célèbrent le 4 Août, les Bretons célèbrent le 5 Août. On a encore en mémoire "l'Attentat" contre le Monument de l'Union de la Bretagne à la France. Tout avait été minutieusement préparé à Vannes pour mettre les Nationalistes bretons en boîte. Mais on n'avait pas prévu le coup de Rennes. Le Dimanche 5 Août 1932, à 4 heures du matin. Boum ! ... et voilà le "navet" de Boucher en l'air ou plus exactement par terre ! Qui a fait le coup ? Bien sûr pas Deb ... il est à Vannes gardé soigneusement par les policiers depuis la veille dans un violon humide et nauséabond, et à 7 heures du matin, des camarades le rejoignent cueillis au saut du lit par des "ânes gardiens" de la Sûreté.

"l'explosion de la bombe a déclen-

riez pour la circonstance le facile mensonge historique. Cela n'a pas manqué.

"La Bretagne, avez-vous osé déclarer, s'est réunie à la France, il y a quatre siècles, en pleine liberté.

"Ne nous étonnons plus que vos policiers aient jugé séditeux l'extrait de la "Forêt Normande" et en aient saisi la soigneuse reproduction que nous en avons faite dans nos tracts.

"L'Attentat" de Rennes, nous a vengés, puisque vous êtes le disciple des grands ancêtres qui inscrivaient dans la déclaration des Droits de l'Homme, que le devoir le plus sacré de l'individu contre l'oppression était l'insurrection, vous devez comprendre notre satisfaction d'un acte que votre arbitraire n'a pu empêcher et notre sympathie pour les obscurs et courageux Bretons qui l'ont accompli, bien que nous n'approuvions pas la violence ..."

Il va sans dire que Deb eut l'honneur d'être inquéte par la Sûreté. Des perquisitions furent opérées chez lui, aux bureaux de B.A. D'ailleurs tous ceux qui de près ou de loin appartenaient au Mouvement breton eurent la visite de ces Messieurs. Six jeunes Bretons furent arrêtés et maintenus longtemps en prison. Ils n'étaient pour rien dans l'affaire, mais il fallait bien que la Sûreté eût l'air de faire quelque chose !

A partir de cette date mémorable dans l'histoire de la Bretagne, B.A. journal, reparut régulièrement tous les quinze jours. Un Congrès fut tenu à Landerneau le 18 Septembre qui jeta les bases du Parti National Breton.

A ce moment, tous les espoirs étaient permis. L'exploit de GWENN-HA-DU qui devait se renouveler plusieurs fois dans la suite sous différentes formes avait réveillé la conscience nationale d'un grand nombre; cet espoir de voir bientôt la Bretagne retrouver ses droits de nation faisait écrire à Deb ces lignes (15 Octobre 32) "Trois tâches sont devant nous :

"Propagande pour l'idée bretonne, laquelle suppose préalablement la destruction du prestige dont la France jouit indument en Bretagne.

"Elaboration d'un programme national pour l'Etat Breton et demain.

"Création progressive d'un Etat breton, par l'organisation de nos forces en hommes, la concentration de nos ressources en argent, et en moyens matériels."

A la suite du coup d'Ingrandes, Deb, qui est un esprit positif met en garde contre les manifestations intempestives.

"Nous nous refusons à croire que le Mouvement Breton doit finir par n'être qu'une entreprise de démolition de monuments et de votes ferrées.

"Nous ne croyons pas qu'ils puissent se renouveler sans danger.

"Nous conseillons à nos compatriotes de ne pas fonder d'espoirs exagérés sur une politique de violence qui peut mener à des actes de désespoir. Qu'ils n'abandonnent pas la voie de l'action légale, la seule qui puisse donner à la Bretagne le mouvement d'opinion organisé qui, en fin de compte, la sauvera et sans lequel d'ailleurs toute violence serait vaine."

Au cours des années 1933 et 1934, la situation de B.A. s'améliora. Depuis le coup du 5 Août, on ne pouvait plus feindre d'ignorer le Mouvement breton. Le "Club du Faubourg" pose le problème devant ses auditeurs habituels. Deb y prit la parole le 29 Janvier 33 devant une salle pleine à craquer où il ne comptait pas que des amis. Il y exposa d'une façon complète la question bretonne telle qu'elle se posait sur le terrain historique, moral et économique, et s'en tira fort honorablement. Le public l'applaudit et les quelques contradicteurs furent plutôt mis à mal.

Le ton du journal se fait plus âpre au cours des mois qui vont suivre. "Le régime est impuissant, la France est aux abois. Il est temps de couper l'amarre", et autres slogans du même genre retiennent l'attention des lecteurs. Deb écrit plus souvent et dans ses articles, il se fait volontairement acerbe. Un certain Martel, journaliste d'un quotidien de Paris est venu faire un tour en Bretagne et qui a trouvé "un pays évolué grâce à la France !"

"Sans la France, sans la civilisation française, pas de vélos, pas de bas en fil d'Écosse", Deb assène ces quelques vérités sur la tête de l'imbécile qui a "découvert la Bretagne".

"Il est salutaire de démolir certaines statues et de briser les idoles. Ce n'est pas grâce à la France que la Bretagne connaît la locomotive à vapeur de l'Anglais Stephenson, le télégraphe de l'Américain Morse, le téléphone de Graham Bell, et les autres inventions de la civilisation moderne. Celles-ci sont l'oeuvre des savants et des chercheurs de tous les pays civilisés et les Bretons ont apporté leur part.

"Le progrès matériel s'est répandu dans toute l'Europe et l'Amérique du Nord presque en même temps et s'il est une chose que nous pourrions reprocher à la France, c'est bien d'en avoir retardé l'introduction en Bretagne.

"Si les Bretons avaient formé un Etat indépendant, il y a beau temps que notre pays serait équipé, au lieu d'être resté vingt ans en arrière.

\$\$\$\$\$\$ A Suivre \$\$\$\$\$\$

(III*) - Voir "GWENN-HA-DU" N°s 118 et 119

(I*) - "Ouest-Eclair" et "Ouest-Journal"

▣ Livres ▣

▣ le voir ▣

"LES CONTES DE LUZEL"

présentés par François MORVAN

Ter Volume : "Contes Bretons" 219 pages - 109 Francs.
2ème Volume : "Contes Inédits" 248 pages - 109 Francs
Ed. P.U.R. et "Terre de Brume"

Les deuxième et troisième volumes de la longue série que les P.U.R. et les Editions "Terre de Brume" ont commencé à publier en l'attente du centenaire de la mort de François Marie Luzel en 1995, ne sont plus désormais consacrés à sa collecte de notre vieux théâtre qui formait la matière du premier mais à celle de ces contes qui se révélèrent l'oeuvre essentielle de son existence. Chacun de ces volumes étant remarquable à un titre particulier : le second pour la beauté, la diversité, l'originalité de ces "Contes Inédits" dont il entame la révélation au public ; "Contes Mythologiques", selon même de l'auteur, dont certains éléments semblent se perdre en effet dans la nuit des temps, contes de revenants, contes chrétiens, ou du moins recouverts du masque chrétien, contes drôlatiques débordant de franche malice.

Mais le premier de ces volumes offre un intérêt particulier, en ce sens qu'il nous apporte la clef de l'ensemble de cet immense corpus de l'oeuvre de Luzel ou plutôt les clefs : celle qu'il nous a données lui-même dans sa préface, mais particulièrement l'analyse très fine et très profonde, très érudite de la postface de François Morvan qui nous livrent l'accès de certaines pièces du château mystérieux, et qui nous permettent aussi, à nous lecteurs, d'ouvrir d'autres portes qui nous étaient peut-être interdites !

Quant aux contes qu'il renferme, trois nous sont présentés avec une version bretonne face à la version française. Je dis bien "version", car il paraît évident que Luzel, en toute honnêteté et, volontairement, n'a pas transcrit ces contes, pas plus en breton qu'en français, tels qu'il les entendait. Nous n'utiliserions pas à notre époque une semblable méthode, mais il faut reconnaître par ailleurs que la simplicité et la pureté de ce texte leur a valu de ne pas vieillir, contrairement par exemple à ceux des "Veillées Bretonnes", de Souvestre qui "datent", il faut bien l'avouer, terriblement ! "Pureté", je ne dis pas "authenticité" au sens où nous l'entendons au XXème siècle. Luzel, en fait, comme La Villemarqué était un homme de son temps. Il ne lui paraissait pas qu'il soit tenu de tout reproduire tel quel, comme nous le ferions aujourd'hui, jusqu'à la dernière exclamation, en nous aidant au besoin d'une bande magnétique ! Ce qui lui importait,

c'était d'être fidèle à ce qu'il appelait la fable c'est-à-dire le fond, l'enchaînement des événements, et non la forme. On peut le regretter d'une certaine façon, on ne peut lui reprocher.

Ce qui est curieux, c'est cette campagne de dénigrement qu'il a lui-même en partie initiée contre l'auteur du "Barzaz Breiz" et dont François Morvan semble encore se faire l'écho alors que, d'une façon différente évidemment, La Villemarqué suivait lui aussi la mode de son temps ; ses superstitions et ses illusions, cette tendance à tout vieillir, à tout héroïser. C'était ainsi alors ! Dans aucun pays d'Europe, on ne présentait une oeuvre "populaire" sans l'avoir toilettée, débarrassée de ses "scories" ! Mais depuis la découverte des Cahiers de prospection de La Villemarqué, il me paraît difficile de maintenir certaines allégations et je ne puis m'empêcher de penser que, ce qu'on lui a surtout reproché - consciemment ou inconsciemment - c'est d'avoir cherché à redonner au peuple breton sa fierté, une place entière à la table des nations. La place de Bécassine n'est pas à la salle à manger, qu'elle retourne donc à ses fourneaux !

Les Finnois honorent le "Kalevala" qui fut composé vers la même époque et dans les mêmes conditions que notre "Barzaz Breiz" : il est le grand livre d'un peuple à qui les "hussards noirs de la République" n'ont pas inculqué comme aux enfants bretons la honte et la culpabilité d'être eux-mêmes, complexe qui perdure, nous ne pouvons que le constater, à travers les générations. Je ne comprends pas plus les attaques contre la splendide édition en breton des Contes de Luzel par "Al Liamm" qui restitue à notre peuple une part inestimable de sa culture vivante, autrement que sur une table de dissection !

Nous avons dit par ailleurs tout le bien que nous pensons de cette analyse de François Morvan qui aboutit à nous donner une image de l'oeuvre de Luzel qui n'est peut-être pas celle qu'elle aurait voulu en tous points nous laisser mais n'en est pas moins de très près la vérité, à savoir qu'il est, en dépit de son talent personnel, essentiellement un médium et que le véritable auteur de cette oeuvre était sans doute en effet, cette "fée en guenilles" : Marguerite Philippe, comme elle le rappelait jadis gentiment, Barba Fassel et quelques autres, c'est-à-dire le Peuple Breton, "Cathleen Ni Houlihan" !

Est-ce à dire que Luzel "n'a rien fait" ? Une telle affirmation serait injuste à bien des égards. Sans sa curiosité toujours en éveil, cet immense travail de recherche de la meilleure partie de son existence, cette part essentielle de notre culture aurait disparu comme par enchantement comme disparurent les 259 chants que Marguerite Philippe conservait dans sa mémoire inépuisable. A ce titre, et même si on peut regretter qu'il ne nous en ait pas fait parvenir le texte de toutes ses collectes en breton, abouissant par là à une incontestable déperdition, nous ne pourrions jamais lui exprimer suffisamment notre reconnaissance.

† Yann BOUESSEL du BOURG

"NANTES ET LA BRETAGNE"

Ouvrage collectif coordonné par Jean GUIFFAN et Didier GUYVARCH. Edition Skol Vreizh. 206 Pages. 140 Francs.

Nantes est une boudeuse. "Très humiliée au temps de la monarchie par Rennes, qui pouvait la lorgner du haut de son Parlement et de ses États de Bretagne" Julien Gracq estime que c'est pour effacer les traces de ce mauvais songe que Nantes s'est empressée d'oublier son passé de "capitale des anciens ducs". Libre de toutes attaches territoriales, Nantes serait ainsi devenu "la grande ville la moins provinciale de France".

Une quête plus qu'un programme.

A dire vrai, bien que l'ouvrage se présente comme une somme, et malgré l'expertise de ses auteurs, il s'en dégage une impression d'inachèvement, probablement volontaire et louable, mais qui fait craindre que la limite de la neutralité ne soit la fadeur. La polémique est dans la vie. Renoncer à l'une c'est un peu rogner l'autre. Yves Texier pose justement la question de la perspective en réclamant que soit précisé "au préalable s'il s'agit d'un constat, d'une revendication ou d'un programme" ? Question laissée en suspens au bénéfice d'une éthique interrogative. "Nantes et la Bretagne" ne nous dira donc pas quel profit tirerait la Bretagne d'une réunion administrative. Ce n'est pas son propos. La visée, non moins ambitieuse, est de mieux comprendre l'histoire d'un couple vieux de quinze siècles.

"Je t'aime, moi non plus"...

Les amateurs d'Elis Peters reconnaîtront dans la tardive "guerre du reliquaire" qui opposa l'Etat, la ville et le département pour la possession du coeur d'Anne de Bretagne, un avatar savoureux de leur cher "Trafic de reliques" ... Une belle preuve d'attachement sinon de vénération, pour acheter de convaincre ceux que le château des ducs, le tombeau de François II, l'expédition d'Alain Barbetorte ou la frappe de la monnaie ducale ne parvenaient à satisfaire. Le Parlement ayant été installé à Rennes, Nantes accueillit la Chambre des Comptes de Bretagne, confirmant sa domination économique sur sa rivale. Métropole industrielle et commerçante, Nantes attira un flux régulier de Bas-Bretons fuyant la misère. Pour rien au monde, la bourgeoisie nantaise ne se serait reconnue de parenté avec ces guerriers avinés en parlant pas un mot de français. Choisir le parti du commerce, c'était choisir la paix avec le roi de France, fusse au prix de l'indépendance. Alain Croix analyse la capture et la mise à mort de Pierre Landais, trésorier du duché, en 1477, comme le largage de la Breta-

gne par les notables de Nantes.

Vox populi ...

Mais n'est-ce pas un fâcheux travers que vouloir toujours opposer les lois de l'économie au revendication identitaires. L'argent n'aurait pas de racines et tendrait naturellement à l'universalité tandis que la langue, l'histoire, la spiritualité, seraient par essence communautaires. L'âme de Nantes pourrait être bretonne quand son portefeuille appartiendrait à l'Atlantique, au Grand-Ouest ou à la Loire ... Non, Nantes n'est pas schizophrène. Son passé industriel récent (chantiers navals, conserveries ...) l'unit intimement à la Bretagne Sud, et on peut commencer avec tous les pays du monde sans perdre visage. L'inscription bretonne relevée par Morvan Lebesque sur la tour du musée Dobrée brille alors de tous ses feux : "An dlanav a vog ac'hanour", l'inconnu me dévore ... Enfin, les marchands n'ont jamais prétendu être les gardiens du temple. Les drapeaux bretons qui flottent au stade de la Beaujoire les soirs de match en disent plus long que les discours. L'épopée internationale des Tri Yann ne saurait être portée au crédit d'une poignée de nostalgiques. Nantes s'est parfois fait tirer l'oreille, mais elle a fini par signer de bonne grâce la Charte Culturelle de Bretagne. Et les Nantais voient régulièrement fleurir sur les murs de leur ville les affiches de l'association "Produit en Bretagne". En 1986 un sondage révélait que 64% de la population souhaitait le rattachement de Nantes à la Bretagne administrative.

Réseau contre mégapole.

L'enjeu n'est pas un simple débat des coeurs sur un découpage administratif hérité de Vichy. Les conséquences économiques et sociales de la partition peuvent être lourdes. Pierre-Yves Le Rhun, maître de conférences de Géographie à l'université de Nantes, nous met en garde. Placée au cinquième-et-unième rang des agglomérations européennes, Nantes n'est pas, à elle seule, capable de résister à la force d'attraction de Paris. "Ce qui caractérise donc la région, c'est l'absence de capitale incontestée", précise le géographe R. Allain. "Seule la coopération interrurbaine peut réduire les handicaps comparatifs d'une dispersion de la population", poursuit Pierre-Yves Le Rhun. Nantes et Rennes ne peuvent impunément se contenter de relayer l'influence parisienne. Cette stratégie les conduirait à une rupture avec la Bretagne occidentale et leur ferait bienlôt perdre tout espoir de jouer un rôle de haut niveau dans la région. Les municipalités semblent peu à peu l'avoir compris. En témoignent plusieurs réalisations encourageantes, comme le Pôle Agronomique de l'Ouest, réparti sur plusieurs villes. Certes, il reste beaucoup à faire pour que Nantes joue pleinement son rôle sur la Route des Estuaires. Mais la voie rapide Nantes-Rennes, si longtemps attendue, n'a-t-elle pas fini par voir le jour ...

Malo BOUESSEI du BOURG

"BREIZH REIZHVRIEK - LA BRETAGNE ORTHODOXE"
4 N°s par an - Abt 40 Frs - (laisser le bénéficiaire du chèque en blanc)
adresse : Pennet - 22100 TREVON.

Rattrape son retard de parution par la livraison simultanée de trois numéros à la pagination double et quadruple.
Le N° 17/18 nous conduit "War roudou hon tadou", évoquant ainsi l'Urz Coanag Breiz des anciens et l'Urrd Gobaith Cymru gallois. Le souvenir de Ronan et Jorda CAOUISSIN y est rappelé, comme celui d'"Ololé" et celui de Robert MICHEAU, l'un des "Seiz Breur" qui devint le Père Patrick MICHEAU-VERNEZ, prêtre orthodoxe avant de décéder en 1989. Ce numéro comporte également une étude sur l'icongraphie ancienne du pays et son retour chez nous par un article sur l'icône de Saint Magloire. (20 Frs)

Le N° 19/22 nous invite à parcourir les chemins de nos pères afin de redécouvrir l'orthodoxie de la foi de l'antique église locale des Bretons. Ce N° comprend aussi une vie de Saint Hervé, comme un nouvel éloge du Kantik ar Baradoz. (40 Frs)

Le N° 23/26 démontre comment la Bretagne naquit historiquement déjà baptisée, puisque fondée par nos Sept Saints Illuminateurs et leurs compagnons, dans une étude dirigée contre "l'idée franke", il est démontré que le mythe de Clovis étranger à la Bretagne fut également spoliateur de la mémoire dans les anciennes Gaules. En séparant Saint Rémi du mythe frank né du baptême de Clovis, la vraie gloire de ce protecteur du peuple gaulois chrétien est remise en valeur. Ce N° fait le point ainsi, et sans polémique de personnes, sur tous les problèmes ayant précédé la venue de Jean-Paul II en Bretagne. (40 Frs) Ces trois numéros s'inscrivent tout particulièrement dans la vie et l'histoire de l'Eglise de Bretagne, aussi orthodoxement présente dans le passé que renaissante aujourd'hui.

Le journal salue aussi, par ce communiqué, la mémoire de Yann-Vari BOUESSEI du BOURG qui fut l'un des catholiques romains lecteurs de la Bretagne Orthodoxe. Nous garderons le souvenir ému de cet homme de bien, de cet homme droit dont l'amour de l'Evangile resplendit dans toutes les lettres personnelles qu'il a pu écrire à l'un de nos collaborateurs. Il présente à toute sa famille ses plus sincères condoléances dans l'amour de Dieu et de la Bretagne.

TOUJOURS CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LES ORCHIDÉES !
Leurs noms à eux seuls évoquent une féerie de couleurs, de parfums et de formes excentriques. Répandant à ces critères dans les régions tropicales, les orchidées des régions tempérées passent la plupart du temps inaperçues. Dans les prairies estivales, leurs hampes de fleurs roses,

pourpres ou jaunes se mêlent à celles des pissenlits. Pourtant, comme nous le présente "LA GARANCE VOYAGEUSE" dans son dernier N°, il ne fait aucun doute que peu de fleurs sauvages peuvent réaliser avec elles de beauté et de diversité de formes.

A l'instar de bon nombre d'orchidées de la plaine, certaines représentantes de cette famille sous nos climats ont aussi tendance à disparaître. Jean-Marie PELLI, qui signe l'éditorial de ce N° de près de 50 Pages, les dits "objets de convoitises humaines", elles étaient même "chassées" sous les tropiques; ce pillage ne s'arrêta qu'avec la découverte des méthodes de culture en serre. Résultat d'une évolution poussée, certaines parties des fleurs d'orchidées se sont adaptées pour pouvoir leurrer les insectes pollinisateurs. Un des pétales modifié (le labelle) sert de terrain d'atterrissage. Par sa forme, sa couleur, sa pilosité, il imite, chez certaines espèces, la forme d'un insecte incitant ceux-ci venant à copuler avec ce partenaire imaginaire.

Les difficultés que nous pensons devoir affronter pour les rencontrer, les déterminer, les réelles exigences écologiques et contraintes de gestion nécessaires à leur maintien, ont renforcé la part de fascination qu'elles exercent sur la plupart d'entre nous. Mythes anciens et modernes nous invitent à les considérer comme des fleurs-femmes, objets de passion et convoitises, d'évidents symboles de sexualité.

Dans diverses civilisations, les racines de plusieurs espèces ressemblant à des testicules, ont suscité de nombreux symboles. Cette curiosité anatomique a même donné son nom à cette famille : Orchis signifiant "testicule" en grec.

Riche en informations de toutes sortes, LA GARANCE VOYAGEUSE, a ainsi établi dans un N° spécial un vaste tour d'horizon sur cette prestigieuse famille.

Prix de ce N° spécial Orchidées : 35 Frs.
Abt d'un an (4 N°s) : 90 Frs (150 Frs pour l'Etranger).

LA GARANCE VOYAGEUSE. Revue du monde végétal, 48370 ST GERMAIN DE CALBERTE, Tél. : (33) 04 66 45 94 10, Fax : (33) 04 66 45 91 84.

SOUTENEZ VOTRE PRESSE
N'ATTENDEZ PAS POUR
SOUSCRIRE OU RENOUELER
VOTRE ABONNEMENT

COOP BREIZH

BRETAGNE & PAYS CELTIQUES
LIVRES - DISQUES - JOURNAUX
MATERIEL & INSTRUMENTS DE MUSIQUE

10, Rue du Maine - 75014 PARIS - Métro:
Montparnasse, Edgard Quinet, Gaité
Tél. 43.20.84.60 - Télécop. 42.21.99.22
Magasin ouvert Lundi 14h à 18h45. Mardi au
Samedi 10h-13h/14h-18h45. Samedi 18h30.

IMBOURC'H

KELAOUENN A STUDI
A SPERED BROADELOUR HA KRISTEN

Y. OLLIVIER 8, Leurgêr ar Marchiz
56230 - KISTREBERZH

Dont a ra er-maez bep miz

PIHERN

LA VOIX DU PAYS MITAW
REVUE DE L'ASSOCIATION VANTYE
64 Rte de Derval 44290 GUEMENE-PENFAO

Linguistique gallo-bretonne. Contes en Parler
Mitaw. Etude des toponymes bretons entre Loire
& Vilaine. Histoire bretonne locale. Etude de
noms de famille, légendes, poésie.

Abonnement : 35 Frs

Yann MIKAEL 12 Rue du Cahinet 44130 BLAIN

CARN

Revue trimestrielle de la Ligue Celtique
24 pages
(3/4 en anglais, 1/4 en langues celtiques)

Informations et articles relatifs aux
mouvements nationaux des six pays celtiques

Abonnement : 90 Frs

Youenn CRAFF

TalbodeK

29300 - BEI/BAYE

Depuis 1932

Skol OBER

COURS DE BRETON PAR CORRESPONDANCE
TOUS NIVEAUX OUVERT A TOUS

SKOL OBER Gwaremm Leurwen 22130 PLUFUR - 96 35 10 22

votre meilleur soutien ???

un abonnement à

"GWENN-HA-DU"

JOURNAL NATIONALISTE BRETON

SANS ACCORD PREALABLE AVEC LA REDACTION, TOUTE REPRODUCTION
D'ARTICLE EST FORMELLEMENT INTERDITE
TOUT ARTICLE OU COMMUNIQUE ADRESSE AU JOURNAL POUR INSERTION,
DOIT COMPORTER LES REFERNCES DE L'AUTEUR, "GWENN-HA-DU" LAISSANT
L'ENTIERE RESPONSABILITE DE SES ECRITS